

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Programme d'Aménagement Côtier (PAC) "Zone côtière algéroise"



Protection des sites culturels sensibles

– Phase 2 –



Note

Le présent document a été élaboré par l'équipe chargée des sites culturels sensibles du PAC d'Alger (PAP/PAM). L'équipe a été composée des membres suivants: M. A. SERAY, Chef d'équipe; M. M. RICHA, Consultant senior. Pour la rédaction du document, le chef d'équipe a consulté l'expert du PAM chargé de superviser l'équipe, M. D. DROCOURT.

Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des acronymes	ii
1. Introduction	1
1.1 L'AIRE D'ETUDE DU PAC	1
1.2 TACHES A ACCOMPLIR	2
1.3 OBJECTIFS	2
1.4 METHODOLOGIE	2
1.5 INTEGRATION AVEC LES AUTRES ACTIVITES DU PAC	3
2. Rappel des faits saillants du diagnostic	4
3. Scénario tendanciel.....	10
3.1 CONCERNANT LES SITES ARCHEOLOGIQUES.....	10
3.2 CONCERNANT LE SITE HISTORIQUE DE LA CASBAH.....	12
4. Scénario alternatif.....	14
5. Programmes d'actions	16
4. Etude de faisabilité du projet.....	35
ANNEXE 1: Attributions et organigrammes de fonctionnement des principaux acteurs institutionnels qui influent sur la gestion et la valorisation des sites culturels	39
ANNEXE 2: Inventaire des sites culturels bâtis classés du territoire PAC	46

Liste des tableaux

Tableau 1: Fiche d'identification des sites culturels	20
Tableau 2: Fiche d'évaluation de la vulnérabilité des sites culturels.....	21
Tableau 3: Exemple d'application de la fiche d'identification pour le cas du site de Tamentfoust.....	22

Liste des acronymes

ADS	Agence de Développement Social
ANAPSMH	Agence Nationale d'Archéologie et de Préservation des Sites et Monuments Historiques
ANSEJ	Association Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APC	Assemblée Populaire Communale (Commune)
APSI	Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement
CNERU	Centre National d'Etude et de Recherche en Urbanisme
CTC	Centre du Contrôle Technique de la Construction
EPAU	Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
ICR	<i>Istituto Centrale per il Restauro</i>
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
PAC	Plan d'aménagement côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PDAU	Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme
PISA	Programmation Intégrée des Sites Archéologiques
POS	Plan d'occupation des sols
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPMVSA	Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques
ZAP	Zones à protéger
ZI	Zones d'interventions

1. Introduction

1.1 L'aire d'étude du PAC

La zone d'étude délimitée pour le PAC couvre une superficie totale de 5.271,73 km², composée d'une surface terrestre de 44.7173 HA et d'une surface de fonds marins de l'ordre de 80.000 HA. Le linéaire côtier d'Ouest (Djebel Chenoua) en Est (Cap Djinet) s'étend sur une distance de 110 à 115 km. Cette zone couvre 125 communes réparties par wilaya et communes (dont communes côtières) comme suit:

ALGER

Alger, Sidi M'hamed, El-Madania, Hamma El Annasser, Bab El Oued, Bologhine, Ibn Ziri, Casbah, Oued Korich, Bir Mourad Rais, El Biar, Bouzareah, Birkhadem, El Harrach, Baraki, Oued Smar, Bourouba, Hussein Dey, Kouba, Bachdjarrah, Dar El Beida, Bab Ezouar, Ben Aknoun, Dely Ibrahim, Bains Romains, Rais Hamidou, Djiss Ksentina, El Mouradia, Hydra, Mohammedia, Bordj El Kiffan, El Magharia, Beni Messous, Les Eucalyptus, Birtouta, Tessalma El Merdja, Ouled Chebel, Sidi Moussa, Ain Taya, Bordj El Bahri, El Marsa, Haraoua, Rouiba, Réghaïa, Ain Benian, Staoueli, Zeralda, Mahelma, Rahmania, Soudania, Cheraga, Ouled Fayette, El Achour, Draria, Douira, Baba Hassen, Kheraïssia, Saoula.

BLIDA

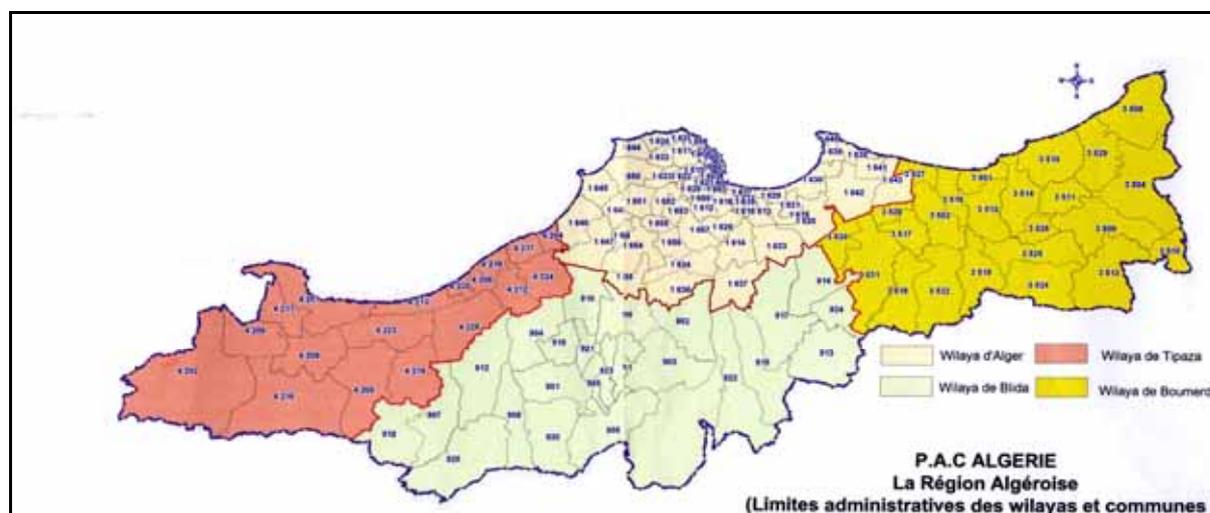
Blida, Chebli, Djebabra, Boufarik, Oued El Alleug, Ouled Slama, Bougara, Mouzaia, Souhane, Beni Merad, Beni Tamou, Bouinan, Soumaa, Guerrouaou, Ouled Yaich, Hammam Melouane, Ain Romana, Bouarfa, Oued Djer, Larba, Meftah, Ben Khelil, Chiffa, El Affroun, Chrea.

BOUMERDÈS

Boumerdès, Djinet, Leghata, Zemmouri, Bordj Menaiel, Thenia, Boudouaou El Bahri, Corso, Si Mustapha, Tidjellabine, Boudouaou, Isser, Ouled Hadjadj, Hammadi, Ouled Moussa, Souk El Had, Khemis El Khechna, Bouzegza, Keddara, Timezrit, Beni Amrane, Chaabet El Aneur, El Kharrouba, Laarbatache, Ammad.

TIPASA

Tipasa, Douaouda, Fouka, Bou Ismail, Koléa, Chaiba, Khemisti, Bouharoun, Nador, Ain-Tagourait, Hattatba, Sidi Aneur, Menaceur, Sidi Rached, Hadjout, Ahmer El Ain, Bourkika, Meurad.



1.2 Tâches à accomplir

Le plan de travail contenu dans le document d'orientation du projet PAC, assigne à notre activité les tâches suivantes:

- Etablissement d'un inventaire détaillé de la ressource culturelle dont dispose le Littoral Centre;
- Elaboration d'un diagnostic sur la vulnérabilité et/ou la dégradation de cette ressource;
- Identification des éléments en vue de l'élaboration d'un plan de restauration, de sauvegarde, de protection et de valorisation des sites et monuments historiques du Littoral Centre;
- Participation aux activités transversales: SIG, analyse de durabilité, formation et participation, stratégie de financement;
- Etablissement des rapports d'étapes et rapport final.

1.3 Objectifs

L'objectif général du programme est de protéger et d'assurer une utilisation durable des ressources côtières. Les objectifs à long terme du programme sont les suivants:

- Proposer une démarche de développement durable de la zone côtière algéroise en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement;
- Créer les conditions du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière algéroise.

Les objectifs immédiats du programme consistent à:

- Identifier et élaborer des stratégies, des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement e à l'utilisation rationnelle des ressources côtières;
- Appliquer les méthodes et les outils du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières;
- Contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement;
- Produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet;
- Développer des approches pour la planification, la gestion et l'exécution au niveau de la zone PAC, applicables à d'autres zones.

1.4 Méthodologie

Le cadre conceptuel du projet s'est appuyé sur:

- Les principes généraux, concepts et instruments introduits par la loi N°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral;
- Les principes généraux de développement durable et de gestion intégrée du littoral, notamment la méthodologie et les instruments de gestion intégrée du littoral (PNUE, 1995) et le guide pratique pour la formulation et la mise en œuvre des projets PAC (PAM/PNUE, 2000).

Notre démarche méthodologique s'est articulée sur les étapes suivantes:

1. Récolte et traitement des DONNEES DE BASE effectués aux moyens des:
 - recherches bibliographiques, cartographiques et études concernant le site;
 - interviews/enquêtes auprès des universitaires, chercheurs et personnes officielles et informelles;

- vérifications *in situ*, par l'usage de la photographie numérisée, croquis, plans, notes écrites;
 - supports informatiques adaptés et site Web;
2. Etablissement d'un INVENTAIRE sur l'état actuel de la ressource culturelle du Littoral Centre du point de vue de sa consistance et sa localisation (IDENTIFICATION);
 3. Etablissement d'un DIAGNOSTIC sur l'état actuel de la ressource culturelle du Littoral Centre du point de vue de sa dégradation et sa protection;
 4. Analyse du niveau actuel d'INTÉGRATION (points faibles, points forts, potentialités) qui de l'intérieur (SITES CULTURELS) influe l'extérieur (TERRITOIRE) et vice versa;
 5. Propositions d'un plan d'actions par rapport au CADRE PHYSIQUE des biens et concernant les aspects liés à la restauration, la sauvegarde et l'entretien de ces biens par rapport aux niveaux de vulnérabilité relevés;
 6. Propositions d'un plan d'actions par rapport au CADRE APHYSIQUE des biens et concernant l'identification des conditions d'une mise en valeur intégrée de ces biens par rapport au territoire et l'économie locale dans une perspective de développement durable desdits biens.

1.5 Intégration avec les autres activités du PAC

En rapport avec la spécificité de notre activité, des réunions de concertation ont eu lieu avec:

- les activités thématiques telles:
 - la maîtrise de l'urbanisation;
 - la protection des sites naturels;
 - la gestion intégrée des zones côtières;
- les activités transversales, notamment celles liées:
 - au système d'information;
 - à l'analyse de durabilité;
 - à la stratégie de financement.

2. Rappel des faits saillants du diagnostic

DIAGNOSTIC 1: Concernant les sites culturels classés

Le nombre de monuments et Sites historiques culturels et naturels classés à ce jour, à l'échelle nationale, s'élève à quelques 500 biens. La répartition, en nombre des sites culturels classés, par wilayas et par ordre d'importance (en%) se présente comme suit:

Wilaya	Quantité	%
Alger	64	12,80
Tlemcen	52	10,40
Tipasa	37	7,40
Oran	30	6,00
Tebessa	22	4,40
Constantine	21	4,20
Biskra	20	4,00
Bejaia	16	3,20
Boumerdès	2	0,40
Blida	1	0,20

Il ressort de ce tableau que le territoire PAC renferme plus du quart (soit 20,80% environ) du total des sites classés et dont la presque totalité est concentrée dans les wilayas d'Alger et de Tipasa. Parmi ces sites classés, on relève que six le sont au titre du patrimoine universel dont deux (Tipasa et Casbah d'Alger) font partie du territoire PAC. Ces six sites et leurs dates de classement respectives se présentent comme suit:

Sites	Classement
1. Tassili – Najjer	1982
2. Tipaza	1982
3. Djemila	1982
4. Timgad	1982
5. Qualaa des Beni Hammad	1982
6. La Vallée du M'zab	1982
7. La Casbah d'Alger	1992

Sur les 500 monuments et sites historiques classés, la répartition par période de classement (avant et après indépendance: 1962) s'établit comme suit:

Avant 1962		Après 1962	
Période	Quantité	Période	Quantité
Av. 1900	6	1960-1970	12
1900-1910	117	1970-1980	9
1910-1920	11	1980-1990	40
1920-1930	41	1990-2002	180
1930-1940	7		
1940-1950	29		
1950-1960	48		
Total	259	Total	241

L'analyse de ce tableau fait ressortir que le rythme de classement des biens, très lent durant les vingt premières années après l'indépendance, a commencé à s'améliorer à partir du début de la décennie 90, pour devenir relativement exceptionnel durant la décennie suivante sans pourtant

égaliser le nombre de biens classés avant l'indépendance! La nécessité de maintenir ce rythme exceptionnel produit ces dernières années, s'avère indispensable pour sauver la multitude d'autres biens non encore classés qui font face à des agressions quotidiennes et qui inéluctablement risquent de disparaître à jamais.

DIAGNOSTIC 2:

Concernant les critères de classement des sites culturels

Le classement des biens culturels en Algérie relève des prérogatives de la Commission Nationale des Monuments et Sites qui dépend directement du Ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec la Commission de Wilaya des Monuments et Sites. La procédure de classement précise que la Commission de Wilaya, à travers son secrétariat permanent, se charge de préparer pour le compte de la Commission Nationale les dossiers qui, après instruction et avis, les transmet à son tour au ministre de tutelle pour avis définitif. Dans cette tâche, la Commission de Wilaya se trouve aidée, dans une certaine mesure, par la Commune qui d'après les prérogatives qui lui sont dévolues dans le cadre de la protection du patrimoine, est chargée "... de recueillir tous les éléments d'informations nécessaires..." à l'instruction des dossiers.

La demande de classement s'effectue soit à la demande des propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, soit d'office par l'Etat. Cette demande est accompagnée d'un dossier type administratif comprenant les éléments d'information suivants: la nature de l'objet, la situation géographique, le périmètre de classement, l'étendue du classement, les servitudes particulières, les noms des propriétaires.

Il ressort du diagnostic effectué que:

- Les critères de jugement sur la base desquels est effectué le choix du bien à classer **restent non codifiés du point de vue théorique et méthodologique** et ne sont "définis" qu'à l'initiative des personnes faisant partie des commissions précitées de façon pragmatique et aléatoire;
- Les critères d'identification du bien choisi restent de type administratif et sont caducs du point de vue méthodologique atteint à ce jour sur la question;
- La totalité du patrimoine national ne fut classé qu'à l'initiative de l'Etat;
- La législation en vigueur ne protège que les biens classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire et il n'existe aucune disposition quant au contrôle des biens qui ne le sont pas encore et se trouvent par conséquent en situation de péril permanent;
- La lenteur dans l'opération de classement des biens (elle varie de 5 à 8 ans environs!).

DIAGNOSTIC 3:

Concernant l'inventaire et le recensement des sites culturels

L'inventaire et le recensement périodique du patrimoine culturel se font au même titre que le recensement général de la population que le pays organise périodiquement en vue de connaître la réalité socio-économique du pays. Son rôle est de connaître la réalité patrimoniale du pays. Cette étape constitue le préalable et la condition *sine qua non* à toute définition d'une véritable politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel.

En effet, seul un recensement rigoureux du patrimoine bâti nous permet de situer l'étendue de celui-ci, de connaître son importance, sa qualité, sa spécificité, et de donner conscience de l'existence de celui-ci aux uns et aux autres en le faisant connaître. Cette mise en connaissance renouvelée de celui-ci aux autres participe et joue un rôle important dans la sauvegarde de cette mémoire collective connue déjà ou jusque-là ignorée et, donc, susceptible de disparition.

Le diagnostic fait ressortir que l'inventaire et le recensement périodiques des sites culturels classés ou non classés nécessaires à la connaissance de la réalité patrimoniale du pays était une étape quasi absente dans notre dispositif de protection jusqu'à la promulgation du Décret

exécutif n° 03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés.

Il y a lieu de souligner qu'antérieurement à l'apparition dudit décret, lors du séisme du 21 mai 2003, la tutelle a enclenché des opérations de diagnostics des biens se trouvant dans le territoire PAC pour en évaluer les dégâts.

Le point faible de ce décret est qu'il ne prévoit aucune disposition particulière concernant les sites non encore classés! La mise en application de ce décret n'est pas encore effective.

DIAGNOSTIC 4: Concernant l'Agence Nationale d'Archéologie (ANAPSMH) et les circonscriptions archéologiques

Le modèle de gestion des sites historiques et culturels en Algérie est de type centralisé, confié directement à l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Monuments et Sites Historiques (ANAPSMH) par l'intermédiaire de 13 circonscriptions archéologiques d'inégales répartitions dans le territoire. En effet, celle-ci est chargée (article 3 du Décret n° 87-10 du 6 janvier 1987 portant création de l'Agence) dans le cadre du Plan National de Développement Culturel d'une panoplie de missions concernant les sites et monuments historiques telles: inventaire, recherche, protection, conservation, développement du site, promotion, offres de services, barèmes, ressources humaines et budget.

Cette situation, qui donne peu de prérogatives d'actions et de réactions aux gestionnaires des circonscriptions archéologiques face aux urgences, est par définition inadaptée à la spécificité de chaque site et il est impossible de mener à bien les actions compte tenu des insuffisances en moyens humains, matériels et financiers de l'Agence face à l'ampleur et à la diversité de la ressource archéologique dont dispose notre pays où pas une région ne décèle en elle de vestiges imposants.

Concernant les Circonscriptions archéologiques locales, il y a lieu de relever que:

- Le fonctionnement des Circonscriptions archéologiques est régi par un organigramme-type émanant de la tutelle et valable pour tous les sites sans, considération de l'importance et des spécificités des sites;
- L'insuffisance de moyens humains dans les domaines sensibles (chercheurs, architectes des monuments, etc.) et, par contre, une pléthore de personnel administratif;
- La tâche du conservateur du site se trouve être davantage administrative (gestion courante) que scientifique;
- L'inexistence d'un personnel formé en matière de communication et marketing pour la promotion des sites;
- Les mentalités des gestionnaires restent de type "muséal" et non formées pour promouvoir la valorisation et l'intégration des sites par rapport à la dynamique socio-économique du territoire d'appartenance.

DIAGNOSTIC 5: Concernant l'impact des instruments d'urbanisme actuels dans la protection du patrimoine culturel

D'une manière générale, on assiste à une dualité et conflits entre les principaux acteurs de transformation du territoire autour de la dialectique intérêt de développement et intérêt de protection de la ressource patrimoniale. C'est ainsi que face aux attentes sociales et économiques de la population, on assiste à un processus d'urbanisation accéléré du territoire (légal et illégal) qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine culturel. Néanmoins, par rapport à l'impact des instruments actuels, on relève ce qui suit:

Par rapport aux Secteurs sauvegardés

Introduit suite à la loi n° 98-04 du 15 juin 1998 pour sauvegarder les ensembles immobiliers urbain ou rural qui présentent un intérêt historique, architectural, ou artistique. Il n'y a, à ce jour, aucun Secteur sauvegardé approuvé. Il y a lieu de souligner, néanmoins, une étude achevée dans ce sens concernant la Casbah d'Alger, élaborée par le CNERU, mais reste en attente d'approbation faute de textes d'applications claires de la loi précitée.

Par rapport aux Plans de protection et de mise en valeur des sites archéologiques (PPMVSA)

Introduit par le Décret exécutif n°03-323 du 5 octobre 2003, en application de ladite loi, il n'y a, à ce jour, aucun plan de cette nature mis en chantier! Notons, toutefois, qu'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Tipasa, approuvé par Arrêté interministériel du 22 juin 1994, fut élaboré sous l'impulsion de l'UNESCO et de l'ICOMOS mais dont l'essentiel des dispositions de protection n'ont malheureusement pas été respectées.

Par rapport aux POS

Cet instrument, régi par le Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, constitue un instrument-type applicable à toutes les agglomérations et est inadapté aux territoires pourvus d'une richesse patrimoniale du point de vue de leur mise en valeur et de l'intégration effective de la ressource par rapport à la dynamique territoriale.

Par rapport à la protection des abords

Ce type de protection, initié dans le cadre de la dite loi de juin 1998, renferme une série de mesures de protection par rapport au champs de visibilité du bien culturel en question. Il est considéré comme étant situé dans le champs de visibilité d'un monument tout immeuble bâti visible du premier ou visible en même temps que le monument et compris dans un rayon de 200 m.

Il ressort du diagnostic qu'il n'existe aucun exemple concret d'application de cette mesure dans notre dispositif de protection des biens culturels, qui reste effet sur le terrain. S'appuyer sur l'unique critère de visibilité (malgré le fait que le rayon a été réduit de 500 m à 200 m dans la récente loi de 1998) pour appréhender la protection des abords d'un monument classé reste, de notre point de vue, réducteur comme approche et irréalisable.

DIAGNOSTIC 6:

Concernant la maîtrise d'œuvre dans le secteur du patrimoine culturel (architectes, BET et entreprises)

Il ressort du diagnostic effectué que les différents acteurs intervenants dans la maîtrise d'œuvre concernant le patrimoine culturel (architectes, bureaux d'études et entreprises) ont un profil de formation et/ou de qualification plutôt "généraliste" que "spécialiste", maîtrisant les techniques et les règles déontologiques régissant la restauration des sites culturels. Le diagnostic fait ressortir que cet aspect concernant la maîtrise d'œuvre dans le secteur du patrimoine était une étape absente dans notre dispositif de protection jusqu'à la promulgation du Décret exécutif n°03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

Le point faible de ce décret est qu'il ne prévoit aucune disposition particulière concernant les spécificités des entreprises appelées à intervenir dans le secteur et laisse en suspens la question de l'autorité chargée de délivrer les agréments nécessaires aux uns et aux autres qui, logiquement, devrait revenir à la tutelle. La mise en application de ce décret n'est pas encore effective.

DIAGNOSTIC 7:

Concernant l'intégration des sites culturels par rapport à la dynamique socio-économique du territoire

Le rapport de la 1^{ère} phase fait ressortir trois aspects saillants de la problématique de la valorisation du patrimoine culturel:

- Le premier est qu'il y a une réelle absence de stratégie globale de promotion du patrimoine culturel liée aux mentalités des différents acteurs socio-économiques et politiques qui n'appréhendent pas la ressource patrimoniale comme vecteur de développement potentiel et donc comme source de revenus et d'emplois;
- Le deuxième est lié au fait que la programmation des investissements publics reste sectaire et non intégrée, ce qui a pour effet de limiter les synergies entre les différents investissements et, par conséquent, de leurs impacts socio-économiques sur le territoire;
- Le troisième aspect à souligner est que la prise en charge et la valorisation du patrimoine culturel est restée à la charge exclusive de l'Etat d'où le besoin d'un partenariat avec le secteur privé autour de tâches précises, clairement identifiées et conjointement gérées afin d'éviter toutes dérives qui compromettraient le devenir de cette ressource patrimoniale.

Conséquences conjuguées: Les sites culturels sont isolés de leur territoire en termes de rapport d'échanges et se trouvent "outside" du circuit économique local. Cette situation d'isolement incombe aussi en partie aux gestionnaires de la ressource patrimoniale, à tous les échelons, qui ont une attitude plutôt conservatrice (disons muséale) qu'offensive pour la faire connaître et reconnaître à tous les acteurs du territoire.

DIAGNOSTIC 8:

Concernant la formation et la recherche

La prise en charge de la formation dans le secteur du patrimoine archéologique a beaucoup évolué depuis l'indépendance où le personnel national travaillant dans le secteur était composé essentiellement d'ouvriers et de gardiens de sites. Il y a actuellement environ 2.000 travailleurs toutes catégories confondues qui œuvrent dans le secteur des Musées, des Sites et des Monuments historiques, et on dispose aujourd'hui des dizaines de professionnels dans le secteur du patrimoine en tant qu'attachés de recherches, de conservateurs, de photographes, d'architectes, de dessinateurs et de restaurateurs en mosaïque.

Jusqu'en 1988, l'Institut d'Archéologie d'Alger constituait le principal pourvoyeur de cadres et de professionnels agissant dans le domaine du patrimoine archéologique mais, depuis, on assiste à l'émergence d'autres canaux complémentaires qui agissent également en direction de la formation dans le secteur. Parmi ces canaux, on peut citer:

- L'institution des cours de post-graduation en préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques, organisé à l'EPAU-Alger dès 1989 avec la collaboration du "Centro Analisi Sociale Progetti" et de la faculté d'Architecture de l'Université "La Sapienza" de Rome. Ces cours ont pour but la formation d'un personnel qualifié capable de contrôler le processus complexe de mise en valeur des biens historiques en vue d'une rentabilité plus accrue de ce patrimoine du point de vue social et économique, en tant que pourvoyeurs d'emplois et de revenus;
- La participation de l'Algérie à un réseau euro-méditerranéen dans le domaine de l'archéologie a permis, sous la houlette de l'ICCROM de Rome, la création des "cours d'Alger" échelonnés sur la période 1998-2001, qui ont pour but d'une part l'amélioration du niveau de qualification et d'efficacité des conservateurs et des restaurateurs dans le domaine des biens archéologiques et, d'autre part, la réalisation d'une charte régionale de la restauration du patrimoine culturel. Ces cours se présentent comme étant complémentaires par rapport aux "cours de Tunis" et "cours de Rabat" qui sont opérationnels depuis quelques années déjà.

Dans le domaine de la recherche, on peut citer le Centre National de la Recherche préhistorique, anthropologique et historique qui s'intéresse à une partie de notre patrimoine culturel.

En conclusion, nous pouvons dire que face à l'importance des ressources patrimoniales dont dispose le pays, la formation reste insuffisante en qualité, quantité et diversité.

DIAGNOSTIC 9:

Concernant l'éducation et la sensibilisation du public scolaire

L'éducation et la sensibilisation du public, surtout scolaire, balbutie et ne joue pas son rôle comme il se doit. Cette sensibilisation reste, en général, épisodique et ne se manifeste, hélas, que lors de la célébration universelle du mois du patrimoine qui se tient du 18 avril au 18 mai de chaque année! Il y a lieu de relever, néanmoins, la présence de quelques associations (favorisées par loi n°90-31 du 4 décembre 1990 autorisant la vie associative) qui activent dans ce domaine avec plus ou moins de succès. Parmi celles-ci on peut citer l'Association des Amis d'Alger (Sauvons la Casbah), la Fondation Casbah, le Comité de Sauvegarde de la Casbah d'Alger.

3. Scénario tendanciel

3.1 Concernant les sites archéologiques

Les principaux "points faibles" tendanciels qui caractérisent les sites archéologiques se résument, par rapport aux principaux domaines, aux aspects suivants:

Fouille et recherche

- Difficulté d'accès aux données, rétention et éparpillement de l'information concernant les fouilles ou recherches historiques et documentaires concernant les sites;
- Insuffisance de moyens humains affectés aux tâches de recherche;
- Aucune opération de fouille archéologique n'a été ouverte durant les dix dernières années (la dernière remonte à l'année 1992).

Protection et conservation

- Dualité et conflits entre les principaux acteurs de transformation du territoire autour de la dialectique intérêt de développement et intérêt de protection de la ressource patrimoniale;
- Face aux attentes sociales et économiques de la population, on assiste à un processus d'urbanisation accéléré du territoire (légale et illégale) qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine archéologique;
- Inexistence d'opération d'identification/recensement régulier du patrimoine culturel d'une manière générale (sauf cas exceptionnel comme, par exemple, lors du séisme du 21 mai 2003 où la tutelle a enclenché des opérations de diagnostics des biens pour en évaluer les dégâts en rapport avec le phénomène);
- Aucune étude d'évaluation sur l'état de vulnérabilité des sites n'a été effectuée à ce jour;
- Lenteur dans l'opération de classement des biens (elle varie de 5 à 8 ans environs!);
- La législation en vigueur ne protège que les biens classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire et il n'existe aucun dispositif de contrôle ou de sauvegarde des biens qui ne le sont pas encore et se trouvent par conséquent en situation de péril permanent;
- Les mesures et mentalités des gestionnaires dans la protection des biens archéologiques restent de type "muséal" dans leur portée;
- Activité quasi inexistante concernant les projets de restauration;
- Absence d'une planification intégrée des investissements;
- Difficultés d'accès par rapport aux biens se trouvant à l'intérieur des propriétés privées et militaires;
- Entretien occasionnel concernant les sites qui s'effectue généralement à l'approche de la saison estivale, qui consiste en des actions de désherbage et de réfection des barrières de quelques sites avec l'apport de l'APC en moyens humains (ouvriers permanents ou contractuels dans le cadre de l'emploi de jeunes initié par la Commune);
- Les programmes d'entretien se résument à quelques actions rudimentaires tels les désherbages et le nettoyage au bénéfice d'une partie des biens du site et uniquement lors de l'ouverture de la saison estivale ou la venue de délégations officielles;
- Absence d'un droit de surveillance de la circonscription archéologique concernant les biens se trouvant à l'intérieur de propriétés privées ou militaires classées ou pas.

Valorisation

- La ressource patrimoniale n'est pas considérée par les politiques-decideurs comme vecteur de développement et donc comme source de revenus et d'emplois;

- Désintéressement de la population envers le patrimoine culturel dont la quasi majorité est plutôt préoccupée par le chômage qui sévit et l'aspiration à accéder à un logement qui ne vient pas;
- La programmation des projets publics d'investissements est très centralisée. Les choix effectués restent tributaires des urgences socio-économiques et le secteur culturel reste le parent pauvre en matière de projets qui lui sont affectés comparativement aux autres;
- Usages inadéquats/illicites dans et autour des biens archéologiques et qui portent préjudice à ceux-ci;
- Les barrières de protection des biens préconisées sont conçues sans caractère et ne s'intègrent pas par rapport à la spécificité des lieux ("pastiche architectural") qui influent négativement sur l'image du site envers les visiteurs.

Promotion

- Absence d'une stratégie globale de promotion du patrimoine culturel aussi bien à destination nationale qu'internationale;
- Le matériel divulgatif actuel (guides, prospectus...) est rédigé essentiellement en langue française, ce qui pose le problème de l'accessibilité de celui-ci au grand public;
- L'information existante au niveau du matériel divulgatif actuel (guides, prospectus...) est uniforme et figée. Elle ne prend en charge la spécificité des différentes catégories de visiteurs (touriste, écolier, universitaire...) et l'évolution des connaissances historiques concernant les sites;
- Activité insuffisante concernant les services à distance (sites web...);
- Les campagnes de sensibilisation du public envers le patrimoine sont éphémères et épisodiques (elles n'ont presque lieu qu'à l'occasion de la célébration du mois du patrimoine).

Offre de services

- Inexistence de techniques audio-visuelles et didactiques performantes permettant une vulgarisation plus efficace du public (maquettes, modèles réduits restituant les ensembles archéologiques, images de synthèses...);
- Les biens se trouvant à l'intérieur des propriétés militaire ou privée sont inaccessibles aux visiteurs;
- Insuffisance en quantité et en qualité des services offerts aux visiteurs;
- Absence d'un circuit touristique guidé (town trail) local/régional intégrant la ressource archéologique du territoire;
- Activités de désherbage et de nettoyage des sites uniquement lors des visites de délégations officielles ou à l'approche de la saison estivale;
- Absence d'une signalétique urbaine efficiente et panneaux sommairement explicatifs à l'intérieur des sites;
- Absence d'une assistance didactique (guide) aux visiteurs sur site.

Attrait touristique

- Impossibilité de quantifier les visiteurs qui se rendent réellement sur les sites (le ticket d'accès au musée fait office d'accès au site, sans possibilité de le vérifier!);
- Présence uniquement de visiteurs nationaux (groupes scolaires, excursionnistes, touristes locaux, délégations officielles) et pas de visiteurs étrangers à cause d'événements qu'a connu dernièrement le pays mais et surtout à l'absence d'une politique claire sur le tourisme patrimonial.

Ressources humaines

- Gestion centralisée des ressources humaines. Le fonctionnement de la Circonscription archéologique s'effectue selon un organigramme-type émanant de la tutelle et valable pour tous les sites;

- Insuffisance de moyens humains dans les domaines sensibles (gardiens de sites, chercheurs, architectes des monuments, etc.) et pléthore de personnel administratif;
- La tâche du conservateur du site est davantage administrative (gestion courante) que scientifique;
- Inexistence d'un personnel formé en matière de communication et marketing pour la promotion des sites.

Budget

- Les sources de financement proviennent essentiellement de la dotation budgétaire du ministère de tutelle; celle-ci a été et reste la moins dotée comparativement aux autres secteurs;
- Le budget régulier des Circonscriptions archéologiques est destiné essentiellement à la masse salariale;
- Type de gestion budgétaire centralisé, contrôlé par la tutelle, le trésor public et la Cour des Comptes qui ne laisse aucune marge de manœuvre locale;
- Les recettes d'entrées des musées et sites et ventes des book-shops des musées sont versées au trésor et ne sont pas restituées au profit des Circonscriptions.

3.2 Concernant le site historique de la Casbah

Les principaux "points faibles" tendanciels qui caractérisent le site historique de la Casbah d'Alger par rapport aux principaux domaines, se résument aux aspects suivants:

Politique et instrument de valorisation

- Absence d'une volonté politique forte optant sans équivoque pour la sauvegarde et la protection de ce patrimoine, alors que le site est classé en 1982 et en 1992 respectivement à l'échelle nationale et universelle;
- Les opérations de réhabilitation menées jusque-là restent en général incertaines, fragmentaires et dénuées de cohérence. Elles sont renouvelées à chaque fois de la même façon sans innovation et, par conséquent, sans résultats probants;
- Une loi sur le patrimoine culturel non seulement tardive (1998) mais inopérante faute de textes d'application (néanmoins est apparu au mois d'octobre 2003 le Décret n° 03-323/324 portant modalités d'établissement du Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques (PPMVSA) mais sans effet pour la Casbah!);
- Les acteurs politiques, économique et sociaux ne sont pas sensibilisés/mobilisés à l'idée que le patrimoine culturel, s'il est bien intégré dans la dynamique économique-territoriale, peut être source d'emplois et de revenus.

Conservation et protection

- Restauration abusive avec utilisation du ciment, béton armé et autres matériaux incompatibles avec les matériaux originaux;
- Manque d'entretien surtout en ce qui concerne l'étanchéité des terrasses;
- Démolition incompétentes des maisons vétustes;
- Vétusté ou disparitions des éléments d'étaie horizontaux (arcs en maçonneries, passages couverts...);
- Changements structurels dans les sous-sols reconvertis en habitation;
- Humidité des murs, infiltration des eaux de pluie et remontée capillaire faute d'étanchéité efficace;
- Vétusté des égouts et puits qui provoquent l'affaissement des sols et fondations;
- Construction de toitures au dessus des patios et ses conséquences sur la nécessaire ventilation naturelle des éléments de structure qui disparaît;
- Abus dans l'usage de l'eau et du détergeant pour les planchers.

Gestion

- A cause du surpeuplement on assiste à une squattérisation, surélévation et réalisations de baraques au niveau des terrasses pour loger plus de gens d'où les surcharges et transformations négatives induites;
- Le taux d'occupation des logements (TOL) à la Casbah est le plus spectaculaire du pays: on y rencontre souvent des familles jusqu'à 8 à 10 personnes vivant dans une unique pièce;
- Faiblesse des charges locatives ne permettant pas, pour les propriétaires, l'entretien nécessaire;
- Cohabitation de locataires d'horizons divers, ce qui rend difficile le gestion et l'entretien des espaces communs tels, entre autres, l'étanchéité des terrasses.

Système de propriété

- Absence et multiplicité des héritiers co-propriétaires, ce qui rend très complexe la participation des propriétaires à la prise en charge de la réhabilitation de leurs biens ni ne facilite l'intervention des pouvoirs publics;
- La Casbah est encore aujourd'hui un abri pour les plus démunis de la capitale et constitue, par conséquent, une réserve d'habitat de transit.

Attrait touristique

- La Casbah reste un quartier dangereux et d'insécurité dans la capitale et nombreux sont les Algérois qui n'y ont jamais mis les pieds.

Conséquences de cette situation: le processus de la dégradation physique et sociale de la Casbah d'Alger continue et, si des mesures sérieuses ne sont pas prises, la question de la disparition de ce patrimoine n'est qu'une question de temps comme le démontre l'évolution des données ci-dessous:

En 1962, la Casbah comptait 1.700 bâtisses et immeubles dont (URBANIS ,1997):

- 500 immeubles et bâtisses de typologie coloniale dite mixte, situés dans la basse Casbah et en bordure des axes périphériques;
- 1.200 bâtisses de typologie vernaculaire.

En 1991-1992, soit trente ans plus tard, on constate déjà largement les dégâts (URBANIS, 1997):

- sur les 500 immeubles de typologie coloniale il n'en reste que 450 environ (soit une perte de **-10%**);
- sur les 1.200 bâtisses de typologie vernaculaire: 250 ont été démolies (**-20%**); 450 évacuées et murées (mais la moitié d'entre elles ont été réoccupées indûment (**-37%**); 50 bâtisses ont été restaurées (**4%**); 250 occupées par leurs propriétaires (**20%**) et 200 sont abandonnées par leurs propriétaires (**-16%**) .

En 2003, l'évaluation des dégâts subis par la Casbah d'Alger, à la suite du séisme du 21 mai 2003, effectuée par les services techniques de la Commune de la Casbah et la Cellule de Coordination de la Casbah auprès du wali délégué de Bab el Oued conjointement avec les équipes du Contrôle Technique de la Construction (CTC), fait ressortir les données suivantes (M.C.C, 2003):

- sur un inventaire de 538 bâtisses à usage d'habitation encore occupées, à être expertisées (soit **44,80%** des bâtisses à typologie vernaculaire que renferme la Casbah!) et supposées en danger d'effondrement, les équipes du CTC n'ont pu diagnostiquer que 220 bâtisses (**18%**) qui donnent les résultats suivants: 7 bâtisses sont en bon état, 159 bâtisses récupérables nécessitant des travaux de consolidation à des degrés différents, 54 bâtisses fortement endommagées (**-4,5%**).

4. Scénario alternatif

Notre scénario alternatif est construit, en conformité avec les objectifs du projet PAC, sur la question de la mise en valeur intégrée du patrimoine culturel dans la perspective d'un développement local durable et les conditions/recommandations utiles à mettre en place en vue d'y parvenir. En effet, le patrimoine des biens culturels est désormais considéré par la plupart comme ressource potentielle pour le développement local sur la base d'un modèle théorique qui peut être ainsi simplifié en trois points:

- la ressource culturelle est capable d'attirer des visiteurs dans une régions donnée;
- les visiteurs impliquent une dépense;
- cette dépense se transforme en revenu et en capital qui favorisent le développement local.

Recommandations

1. Le patrimoine culturel est une richesse collective qui engage au premier chef la responsabilité de l'Etat. Cette richesse doit s'inscrire dans la perspective du développement local durable.
2. Afin de soutenir le développement local fondé sur la valorisation du patrimoine culturel, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie de gestion du patrimoine culturel en utilisant l'outil de la **programmation intégrée**.
3. La programmation intégrée implique la mise en place des stratégies capables d'intégrer, au niveau local, le processus de valorisation des ressources culturelles avec les autres dotations et la structure socio-économique du territoire, améliorant, par conséquent, la qualité de l'environnement, des produits et des services du territoire.
4. Cette nouvelle stratégie doit impliquer tous les acteurs publics et privés, toutes les ressources humaines culturelles et du paysage et toutes les dotations et infrastructures présentes sur le territoire et, en premier lieu, les populations locales avec l'introduction des méthodes participatives appropriées. Ces dernières doivent devenir les premiers bénéficiaires des impacts positifs du processus d'intégration et de valorisation des ressources.
5. La nouvelle stratégie de valorisation doit être intégrée verticalement et horizontalement. Verticalement, elle s'intégrera en amont aux plans nationaux et régionaux et, en aval, en guidant les programmes locaux de valorisation. Horizontalement, elle s'intégrera aux plans d'urbanisme et territoriaux, au plan de développement économique, au plan des transports, ainsi qu'aux plans concernant l'enseignement, la formation, etc.
6. Pour mettre en pratique cette stratégie, il y a lieu de prendre les mesures préliminaires suivantes:
 - sensibiliser tous les groupes d'intérêt (acteurs publics et privés, collectivités locales, etc.) aux valeurs culturelles et économiques du patrimoine culturel à disposition d'un territoire donné;
 - faire prendre conscience aux groupes d'intérêt que les processus de valorisation doivent être "durables", à savoir que la valorisation économique du patrimoine culturel ne peut être durable et efficace que si le patrimoine culturel territorial (compris au sens large comme patrimoine historique, artistique, du paysage, archéologique, etc.) est conservé et protégé de manière appropriée;
 - favoriser une approche méthodologique multidisciplinaire capable de lier les problématiques de conservation et valorisation du patrimoine culturel aux nouvelles missions attribuées au patrimoine;
 - encourager, à travers l'identification et la mise en place d'instruments nécessaires, la participation des acteurs impliqués, au niveau du développement régional et local,

dans la définition des objectifs des processus de développement fondés sur la valorisation des ressources culturelles;

- encourager et orienter la participation d'acteurs privés et définir les modalités et les procédures nécessaires à une implication opérationnelle et financière de ces acteurs dans les processus de valorisation;
- renouveler simultanément les modèles pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et mettre à la disposition des sujets responsables de ces fonctions les instruments opérationnels nécessaires à leur participation active aux processus de développement local;
- établir de nouvelles règles pour l'allocation des ressources publiques nécessaires aux processus de valorisation.

5. Programmes d'actions

Les actions décrites ci-dessous ont pour objet de solutionner les carences signalées dans le diagnostic et participent à la mise en place d'une gestion intégrée et durable du patrimoine culturel.

ACTION 1:

Pour une décentralisation et l'établissement des critères clairs dans le classement du patrimoine culturel

Les actions que nous envisageons par rapport à ce point se présentent comme suit:

1. Tout en maintenant le principe actuel du classement national, on peut, en se basant sur des expériences de pays comme l'Italie où la responsabilité de délimitation et de classement est laissée également à l'appréciation des autorités locales, maintenir le classement à l'échelle nationale et le compléter par un **nouveau classement à l'échelle de la wilaya** qui pourra lui aussi comporter un classement définitif et une inscription sur l'inventaire supplémentaire locaux, avec tous les effets légaux engendrés par cette mesure.

Le classement de wilaya pourra constituer une étape vers un éventuel classement national et cette mesure permettra d'ancrer le patrimoine culturel avec son environnement local et d'impliquer davantage les populations avec leurs valeurs socio-culturelles.

2. Les critères de jugement ou valeurs sur la base desquels doit être proposé au classement ou à l'inventaire supplémentaire un bien culturel ne doit plus être le fait d'un choix personnel isolé mais doit être le fait d'une **décision d'un comité ou conseil scientifique** local ou national intégrant aussi bien les acteurs administratifs directement ou indirectement impliqués dans la gestion du patrimoine que les compétences s'y trouvant dans d'autres secteurs et en particulier des chercheurs universitaires qui s'intéressent à la question. Ces critères de valeurs doivent être en synergie avec l'évolution du débat universel atteint sur la question.
3. Pour ce qui est du dossier à fournir pour instruction, il ne doit plus être de type administratif "amorphe" comme c'est le cas aujourd'hui mais **être effectué avec méthode et donner suffisamment d'informations aussi bien sur la consistance du bien que sur sa vulnérabilité par rapport à son environnement.**

Comme première étape, nous préconisons l'utilisation des fiches élaborées dans le cadre de cette recherche, dites l'une "**fiche d'identification**" et l'autre "**fiche de vulnérabilité**" ci-dessous décrite.

ACTION 2:

Pour un recensement périodique et l'établissement d'un inventaire actualisé du patrimoine culturel

Tout d'abord, nous recommandons l'institutionnalisation du recensement périodique des biens culturels car, au même titre que le recensement général de la population que le pays organise périodiquement, son rôle est de connaître la réalité patrimoniale du pays. Ceci constitue le préalable et la condition *sine qua non* à toute définition d'une véritable politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. Mais, pour effectuer cette identification/recensement, il faudrait des moyens humains, matériels mais aussi méthodologiques. Recenser quoi, comment et par qui? A chacune de ces interrogations nous préconisons ce qui suit:

Recenser quoi? – Les critères

Notre territoire abonde en "monuments" de toutes catégories et périodes historiques et il est impossible de tout conserver/protéger. Pour sauver ce qui mérite de l'être, il devient de plus en

plus urgent de **définir les critères de valeur ou critères de jugement** qui doivent guider et orienter le choix dans l'élaboration de l'inventaire.

La débat actuel sur la question tend à définir huit critères de valeurs-clés (scientifique, monumentale, esthétique, évocation, pédagogique, consistance, ludique et usage) qu'on affecte à la signification du bien culturel comme suit:

1. Valeur scientifique:

Cette valeur, ce sont principalement les spécialistes qui l'attribuent. Le patrimoine constitue, dans ce cas, un domaine précieux d'enquêtes et d'études approfondies sur l'histoire des événements humains, les coutumes, l'économie, les techniques de construction ainsi que l'histoire naturelle du milieu environnant.

2. Valeur monumentale:

Cette valeur appréhende le bien patrimonial en tant que monument, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire d'un objet qui entre en relation avec la mémoire, donc "rappelle" et en même temps "fait penser, avertit, conseille et inspire".

3. Valeur esthétique:

Le monument historique, dans ce cas, est saisi soit comme une construction de qualité avec des caractéristiques exceptionnelles soit comme une œuvre d'art. Il s'agit là d'une valeur esthétique historicisée: le monument en tant qu'œuvre d'art et d'architecture par rapport à l'histoire.

4. Valeur d'évocation:

C'est peut-être la valeur que la majorité des utilisateurs du patrimoine attribuent aux biens. C'est une valeur très complexe à définir, formée de sentiments et d'émotions, de sensations et d'atmosphères mais aussi d'un mélange complexe d'histoire, de mémoire, d'imagination et d'imaginaire collectif et individuel, de curiosité et de savoir, de besoin de représentation de soi et de la communauté mais aussi d'un besoin de donner un sens et une identité aux personnes, aux collectivités et aux lieux.

5. Valeur pédagogique:

A travers l'étude et la connaissance du patrimoine, on peut lire et redécouvrir les valeurs d'unicité de chaque lieu, on peut retrouver et transmettre les règles de transformation de la nature et des villes ou celles liées aux implantations et les modes d'habiter des époques passées. Cette connaissance peut devenir l'instrument privilégié par lequel on peut tenter une réconciliation, désormais nécessaire de nos jours, entre l'homme et le territoire et entre l'homme et la ville; c'est-à-dire reconstituer cette harmonie de jadis que les grands bouleversements de ces dernières années ont tendance à effacer de plus en plus. C'est pourquoi les caractéristiques du patrimoine doivent être décrites, expliquées, divulguées et leurs objets doivent être également l'occasion d'apprentissage et de diffusion de connaissances.

6. Valeur de consistance:

Cette valeur est reconnue et utilisée par les spécialistes du cadre bâti: architectes et urbanistes. Cette attribution de valeur liée à la "conformation" de l'objet fait partie de l'attitude culturelle qui assigne à la lecture du contexte, compris comme ensemble des caractères physiques, naturels, historiques et sociaux d'un lieu, un rôle également de mesure et de guide de modification du territoire et de la ville. Tous les signes présents, aussi bien ceux de la nature que de l'histoire, doivent être utilisés pour la conformation et la reconformation spatiale et fonctionnelle d'une partie de ville ou de territoire, pour que cette partie soit traitée comme "un lieu" et dotée de qualités.

7. Valeur ludique:

Le patrimoine n'est pas seulement l'objet et l'occasion d'études, de réflexions, d'émotions, d'apprentissages. Le patrimoine est aussi une occasion de plaisir et de détente. Visiter le patrimoine, l'avoir sous les yeux, signifie aussi se promener, faire des excursions, être au soleil, admirer des panoramas et des paysages, voir des choses nouvelles, rompre avec les modes de vie et les perceptions quotidiennes, exercer sa curiosité intellectuelle,

déjeuner au restaurant et tant d'autres choses encore . Ce sont là autant de qualités qu'on associe aujourd'hui au tourisme patrimonial.

8. Valeur d'Usage:

Le patrimoine n'a pas seulement une valeur en soi, en tant que patrimoine immobilier, il possède une valeur économique de plus en plus croissante, une ressource susceptible d'être utilisée pour le développement de pays, de territoires ou de villes. L'utilisation du patrimoine comme facteur de développement socio-économique est devenue de nos jours une réalité tangible et le nombre de pays dont le revenu principal découle de cette approche ne cesse de grandir.

Recenser comment? – La méthode

Le recensement doit nous informer aussi bien sur l'état de la consistance physique du bien culturel mais aussi et surtout du risque encouru par ledit bien avec le contexte territorial dont il dépend. C'est pourquoi nous recommandons le recensement en deux étapes:

L'une, **chargée de l'identification du bien**, dont la démarche s'appuie sur la Recommandation de l'Union Européenne n° (95) 3 du 11 janvier 1995 relative à la coordination des méthodes et des systèmes de documentation en matière de monuments historiques et d'édifices du patrimoine architectural et dénommée "Fiche d'indexation minimale". En l'adaptant à notre contexte, on obtient une grille comportant huit critères de reconnaissance, comme suit: Désignation, Localisation, Catégorie, Datation, Valeur, Typologie, Conservation et Protection (voir tableau 2).

L'autre, **chargée de l'évaluation de la vulnérabilité du bien**, dont la démarche s'appuie sur la méthodologie et les outils spécifiques élaborés dans le cadre du projet "Programmation intégrée des sites archéologiques" (PISA, 2002) et du projet "Carte du risque du patrimoine culturel" réalisé à partir de 1990 en Italie par l'Istituto Centrale per il Restauro (ICR). La fiche (voir tableau 1) ainsi réalisée est divisée selon trois catégories de facteurs générateurs de risques, à savoir les facteurs d'origine naturelle, les facteurs inhérents à l'état de conservation du site et les facteurs liés à la dynamique socio-économique du territoire et son impact sur le site, se présentant comme suit:

Facteurs liés aux risques naturels	Facteurs liés à l'état de conservation du site	Facteurs liés au territoire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ présence d'un risque sismique ▪ présence d'un risque hydrogéologique ▪ présence d'un risque climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fouille inadéquate ou inexistante ▪ restauration inadéquate ou inexistante ▪ entretien inadéquat ou inexistant ▪ inexistence d'un dispositif de sécurité du bien (clôture, gardiennage...) ▪ accélération du processus de dégradation physique et tendance à la disparition ▪ tourisme non contrôlé (dégradation, vol, vandalisme...) ▪ le bien n'a pas fait l'objet d'un programme de valorisation ▪ cadre juridique du bien (public, privé, indivise...) ▪ insuffisance en ressource humaine qualifiée ▪ manque d'organisation et/ou de gestion de la ressource humaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ conflits inter-institutionnels ▪ urbanisation défavorable ▪ environnement économique-social défavorable ▪ usages non compatibles ▪ pollution atmosphérique et nappe phréatique, pluies acides...

Chaque facteur d'évaluation est subdivisé selon quatre niveaux de dangerosité (très élevé, élevé, moyen et faible) et une pondération est réalisée entre les facteurs dans le but de mesurer l'impact relatif des facteurs les uns par rapport aux autres, compte tenu de la situation du terrain et de son environnement.

Sur la base d'un décompte négatif absolu de 100 points, une classification des sites par niveau de dangerosité s'établit comme suit:

Dangerosité	Note	Etat du site
Très élevé	80	En situation de danger de disparition
Elevé	50-80	Dans un processus sérieux de dégradation
Moyen	20-50	En moyen état de conservation
Faible	0-20	En bon état de conservation

Recenser par qui? – Les structures

Il ressort du diagnostic effectué que l'agence d'archéologie et ses structures aux travers des circonscriptions archéologiques ne disposent pas des moyens nécessaires pour mener à bien cette tâche. C'est pourquoi il nous paraît tout à fait plausible d'impliquer certaines structures universitaires (écoles, instituts, départements) qui, eux, disposent de ressources humaines qualifiées et de moyens nécessaires, et ce dans le cadre de conventions d'études et de recherches qui peuvent les lier au ministère de tutelle.

La faisabilité d'une telle démarche peut se réaliser en trois étapes comme suit:

1^{ère} étape

La réalité patrimoniale se compose de quatre grandes catégories:

1. le patrimoine archéologique;
2. le patrimoine architectural et urbain;
3. le patrimoine mobilier;
4. le patrimoine naturel.

Pour chaque catégorie, on peut intéresser les instituts qui ont le même profil de formation et, à cet effet, on pourra intéresser les structures suivantes:

- Pour la 1^{ère} catégorie: les Instituts d'archéologie;
- Pour la 2^{ème} catégorie: les Instituts ou Ecoles d'architecture;
- Pour la 3^{ème} catégorie: les Instituts des Beaux-Arts, les Instituts de Bibliothéconomie et également l'ENTV (télévision). Les premiers se chargeront du volet artistique et numismatique du patrimoine; les seconds du volet livres, manuscrits et documents divers; enfin, la troisième se chargera du volet son et image;
- Pour la 4^{ème} catégorie: les Instituts agronomiques et, dans certains cas, environnementaux (nature + établissements humains), en collaboration avec les Instituts et Ecoles d'architecture.

2^{ème} étape

C'est à l'intérieur de ces établissements que se développera toute la réflexion tant théorique que méthodologique sur les techniques de recensement et d'archivage. Pour effectuer ce recensement de façon systématique et couvrir la totalité du territoire national, il sera affecté à chaque structure universitaire choisie une compétence territoriale en fonction de sa situation et ses prérogatives actuelles en matière d'inscription des étudiants.

3^{ème} étape

Il sera constitué un Fonds d'archives à l'échelle nationale qui sera géré par l'Agence Nationale d'Archéologie, des Monuments et Sites Historiques (ANAMSH). Ce fonds sera composé de quatre sous-services, dont chacun s'occupera de la classification d'une catégorie précise du patrimoine tel:

1. le patrimoine archéologique;
2. le patrimoine architectural et urbain;
3. le patrimoine mobilier;
4. le patrimoine naturel.

Le principe de l'archivage se fera selon le découpage administratif: Région - Wilaya - Commune et, parfois, Ville. Cet archivage sera établi sur la base de fiches normalisées qui restent à définir. La classification en question comportera les aspects descriptifs mais aussi toutes informations graphiques, cartographiques ou iconographique en rapport avec le bien culturel, en intégrant, il va de soi, l'outil informatique pour une meilleur gestion et actualisation de ce fonds.

Tableau 1: Fiche d'identification des sites culturels

<p>1. Désignation</p> <p>1.1 Nom de l'édifice ou du site</p> <p>1.2 Organisme d'appartenance</p> <p>1.3 Références à la documentation</p> <p>1.3.1 photographique et/ou aérienne</p> <p>1.3.2 graphique</p> <p>1.3.3 archives</p> <p>1.3.4 bibliographique</p> <p>1.4 Références à d'autres fiches du même fichier (ex ."fiche mère fiche fille")</p> <p>1.4.1 fiches correspondant au décor</p> <p>1.4.2 fiches archéologiques</p> <p>1.4.3 fiches liées aux actions de valorisation</p> <p>1.5 Date de rédaction</p>
<p>2. Localisation</p> <p>2.1 Localisation administrative</p> <p>2.1.1 Wilaya</p> <p>2.1.2 Daira</p> <p>2.1.3 Commune</p> <p>2.2 Adresse</p> <p>2.2.1 Adresse postale (y compris code postal)</p> <p>2.2.2 Ville ou village</p> <p>2.2.3 Toponyme, secteur urbain ou lieu-dit</p> <p>2.3 Références cartographiques</p> <p>2.3.1 Coordonnée X</p> <p>2.3.2 Coordonnée Y</p> <p>2.3.3 Système cartographique utilisé (par ex. UTM, Lambert, GPS, Ordnance Survey)</p> <p>2.4 Références cadastrales</p>
<p>3. Fonction et catégorie</p> <p>3.1 Fonction de l'édifice, (ex. mosquée)</p> <p>3.2 Catégorie (ex. architecture religieuse)</p>
<p>4. Datation</p> <p>4.1 Datation par période (ex. paléolithique)</p> <p>4.2 Datation par siècles (ex. 17^{ème} siècle)</p> <p>4.3 Datation par intervalle de dates (ex. entre 1640 et 1660)</p> <p>4.4 Datation ponctuelle (ex. 1652)</p>
<p>5. Valeur</p>
<p>6. Typologie constructive</p>
<p>7. Etat de conservation</p> <p>7.1 Etat physique (bon, assez bon, assez mauvais, mauvais)</p> <p>7.2 Niveau d'intégrité (démoli, à l'état de vestiges, remanié, restauré)</p> <p>7.3 Usages (inutilisé, désaffecté, usage continu, usage irrégulier)</p>
<p>8. Etat de protection</p> <p>8.1 Statut juridique</p> <p>8.2 Date de classement</p> <p>8.3 Protection (date et types d'actions)</p>

Tableau 2: Fiche d'évaluation de la vulnérabilité des sites culturels

Nom du site ou de l'édifice:		
Wilaya:		
Daira:		
Commune:		
Epoque d'appartenance:		
Date de classement:		
Total	Niveau de dangerosité	Catégorie
>80	Très élevé	Sites en situation de danger de disparition
50-80	Elevé	Sites dans un processus sérieux de dégradation
20-50	Moyen	Sites en moyen état de conservation
0-20	Faible	Sites en bon état de conservation
TOTAL MONUMENT		

Facteurs de vulnérabilité	Pondération	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible
Facteurs naturels	12				
Présence d'un risque sismique	4	4	3	2	1
Présence d'un risque hydrogéologique	4	4	3	2	1
Présence d'un risque climatique	4	4	3	2	1
Facteurs liés au site	60				
Fouille inadéquate ou inexistante	4	4	3	2	1
Restauration inadéquate ou inexistante	6	6	4	2	1
Entretien inadéquat ou inexistant	6	6	4	2	1
Inexistence d'un dispositif de sécurité du bien (pas de clôture, pas de gardien de site...)	6	6	4	2	1
Accélération du processus de dégradation physique et tendance à la disparition	15	15	10	5	1
Tourisme non contrôlé (dégradation, vol, vandalisme...)	5	5	3	2	1
Le bien n'a pas fait l'objet d'un programme de valorisation	4	4	3	2	1
Cadre juridique du bien (public, privé, habous, indivise...)	4	4	3	2	1
Insuffisance en ressource humaine qualifiée	5	5	3	2	1
Manque d'organisation et/ou de gestion de la ressource humaine	5	5	3	2	1
Facteurs liés au territoire	28				
Conflits inter-institutionnels	6	6	4	2	1
Urbanisation défavorable	6	6	4	2	1
Environnement économique-social défavorable	8	8	5	3	1
Usages non compatibles	4	4	3	2	1
Pollution atmosphérique et nappe phréatique, pluies acides	4	4	3	2	1
Total absolu	100				
Fait part:					
Date:					

Tableau 3: Exemple d'application de la fiche d'identification pour le cas du site de Tamentfoust

<p>1. Désignation</p> <p>1.1 Nom du site: Site antique de Rusguniae</p> <p>1.2 Organismes d'appartenance:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la communication et de la culture: 3 ha ▪ Ministère de l'agriculture: 5,5 ha ▪ Ministère de l'intérieur: 50 m² <p>1.3 Références à la documentation</p> <p>1.3.1 Photo aérienne</p>  <p>1.3.2 Photographie</p>  <p>1.3.3 Graphique: Plan et relevé effectué par Chardon</p>  <p>1.3.4 Archives Inexistant</p> <p>1.3.5 Bibliographie:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Berbrugger: <u>De la nécessité de coloniser le cap Matifou</u> - Paris, 1845; ▪ H. Chardon: <u>Fouilles de Rusguniae</u> (in: Bulletin de l'archéologie du comité 1900); ▪ El Idrissi: <u>Description de l'Afrique et de l'Espagne</u> - Paris, 1866; ▪ E. Cat: <u>Essai sur la province romaine de Mauritanie césarienne</u>, 1891; ▪ S.T. Gsell: <u>Atlas archéologique de l'Algérie</u> - Paris, 1991; ▪ H. Klein: <u>Fouilles d'El Djazair</u> (in: Le vieil Alger et l'occupation militaire française) - Paris, 1910. <p>1.4 Références à d'autres fiches du même fichier: Inexistant</p> <p>1.5 Date de rédaction:</p>	<p>2. Localisation</p> <p>2.1 Localisation administrative</p> <p>2.1.1 Wilaya: Alger</p> <p>2.1.2 Daira: Dar El Beida</p> <p>2.1.3 Commune: El Marsa</p> <p>2.2 Adresse:</p> <p>2.2.1 Adresse postale: Chemin des ruines n° 02 Tamentfoust, Alger plage, Alger</p> <p>2.2.2 Ville: El Marsa</p> <p>2.2.3 Toponyme: Quartier des Andines</p> <p><u>Situation:</u> Le site Rusguniae se situe à 25 Km à l'est d'Alger et se rattache à la bordure qui se prolonge de Oued El amiz à Ain Taya, qui constitue le cap de Tamentfoust (ex Cap Matifou). L'accès au site s'effectue par la route venant d'Alger plage vers le village de Tamentfoust. Le site est délimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au Nord par la route venant de Ain Taya vers le village de Tamentfoust; ▪ au Sud par la rue des Andines; ▪ à l'Est par la route venant d'Alger plage vers le village de Tamentfoust; ▪ à l'Ouest par le Chemin des ruines. <p>2.3 Références cartographiques</p> <p>2.3.1 Coordonnée X: 5°20</p> <p>2.3.2 Coordonnée Y: 40°73 / 40°72</p> <p>2.3.3 Système cartographique utilisé: Lambert</p> <p>2.4 Références cadastrales</p> <p>3. Fonction et catégorie</p> <p>3.1 Fonction du site: Réserve archéologique</p> <p>3.2 Catégorie: Site antique</p> <p>4. Datation</p> <p>4.1 Datation par période</p> <p>4.2 Datation par siècles</p> <p>4.3 Datation par intervalle de dates</p> <p>4.4 Datation ponctuelle, Ex: 1652</p> <p><u>Résumé historique:</u> Le nom antique RUSGUNIAE où figure le mot RUS d'origine punique, qui signifie le Cap. Le Cap de Tamentfoust a connu, comme tous les points géostratégiques de la côte africaine, le débarquement des marins phéniciens pour lesquels l'endroit a servi de simple point de ravitaillement. Les Romains replacèrent les Phéniciens à la fin du premier siècle avant J.C. Le nom et le titre que la ville portait au III^{ème} siècle de notre ère démontre qu'elle aurait été fondée par l'empereur romain Auguste entre 33 et 27 avant J.C. Le recensement de sa population urbaine devrait être d'environ 5.000 habitants au maximum, si l'on se fie au tracé des remparts relevé en 1899. Au IV^{ème} siècle, elle fut érigée en siège épiscopal; l'invasion vandale la détruisit au cours du V^{ème} siècle et les indigènes s'installèrent dans ses décombres. Au milieu du VI^{ème} siècle, elle fut reconstruite par les Byzantins qui y installèrent une garnison. Au début du VII^{ème} siècle la ville était encore un évêché.</p>
--	---

5. Valeur

5.1. Valeurs culturelles

Histoire universelle et rareté des vestiges

5.2 Valeurs contemporaines: économique, éducative

6. Typologie constructive

Les thermes du sud-est

Cet établissement de bain est situé au sud-est de la ville antique. Les quelques murs de ces thermes qui demeurent debout à ce jour nous révèlent une construction faite de gros blocs séparés par des rangées de briques rouges (technique de blocage). Les salles froides, situées au nord du bâtiment, sont commandées par un vaste Frigidarium de 12 mètres de long et de 8 mètres de large. Le sol est recouvert d'une mosaïque à motif géométrique. Les murs du Frigidarium conservent encore quelques traces d'enduit peint de couleurs noire et rouge. Du côté Est s'ouvre une piscine fermée en abside. Les salles chaudes se trouvent au sud de cet ensemble, avec leurs systèmes hypocaustes assez bien conservés et un four.

La basilique chrétienne

Les fouilles effectuées au nord de la ville antique ont mis à jour une basilique chrétienne datant de la fin du III^{ème} siècle après J.C. Ce bâtiment se présente sous une forme rectangulaire de 34,80 m sur 20 m dont le grand axe est d'orientation est-ouest. L'accès se faisait par une entrée monumentale située sur la face Ouest. Le sol de la basilique était entièrement recouvert de mosaïques.

La nef centrale présente un pavement orné de deux grands tableaux symboliques, l'un au centre et l'autre au chœur. Une partie des mosaïques est conservée au Musée des antiquités d'Alger et l'autre partie au Musée du Louvre.

L'emplacement actuel de cet édifice est quasi occupé par la poste de police de Tamentfoust, et dont l'abside subsiste à gauche de l'entrée principale.

L'enceinte fortifiée de la ville

Lors de la construction de la ville coloniale, l'enceinte de la ville antique a été relevée par Chardon, retenant que le tracé de la cité antique renfermait une surface de 19 hectares. Au sud, l'enceinte comporte l'accès de la route venant d'Icosium, d'Auzia et de Tipaza.

Selon l'interprétation des photographies aériennes qui montrent une trace rectiligne qui se dirige vers l'Est, il a été supposé la présence d'une seconde porte du côté nord-est de la ville. De la muraille extérieure donnant sur la campagne, il ne reste aujourd'hui que les soubassements, visibles à quelques endroits.

Les réservoirs d'eau

A la sortie Est de la ville de Tamentfoust se trouvent les vestiges de l'aqueduc dont il subsiste deux arcs encore apparents, et les citernes d'eau auxquelles l'acheminement aboutissait. Il est à signaler que ces dernières ont été à l'époque coloniale bassin réservoir. D'autres puits ont également été découverts à proximité de RUSGUNIAE de l'époque romaine. Les vestiges sont, en général, enfuis de 1 à 4 m sous terre.

7. Etat de conservation

7.1 Etat physique: Mauvais état

7.2 Niveau d'intégrité: A l'état de vestiges

7.3 Usages: Désaffecté

8. Etat de protection

8.1 Statut juridique: Site classé sur la liste du patrimoine national

8.2 Périmètre de classement:

- la ville antique: 9,5 He
- l'abside de la basilique chrétienne: 50 m²
- les citernes d'eau: 30 m²

8.3 Protection et mise en valeur: Le site n'a bénéficié d'aucune opération de mise en valeur, mis à part la réalisation d'une clôture.

ACTION 3:

Pour une réorganisation de l'Agence Nationale des Monuments et Sites Historiques

Notre proposition se résume aux deux points suivants:

- Décentralisation des prérogatives actuelles de l'Agence au profit de trois structures régionales (Ouest, Centre et Est) qui restent à créer;
- Doter l'Agence et les Circonscriptions archéologiques de cadres-managers spécialisés dans la valorisation des sites culturels devant répondre aux exigences suivantes:
 - Participe et assiste à la conception du projet de valorisation du site;
 - Recueille et traite les informations qu'elles soient économiques, sociales, politiques, scientifiques et culturelles relatives au site concerné;
 - Connaît, comprend et applique les conventions et recommandations des organisations internationales (UNESCO, Conseil de l'Europe...) ainsi que les chartes, règlements, directives et autres textes légaux et réglementaires régissant le périmètre du site concerné;
 - Connaît les opérateurs du patrimoine culturel tant publics que privés;
 - Emet un avis fondé sur des principes de déontologie relatifs à la protection et la conservation du patrimoine culturel ainsi qu'au développement durable;

- Est en mesure de collaborer, mobiliser et mettre en synergie tous les professionnels requis par la chaîne opératoire ou qui lui seront désignés (urbanistes, architectes, architectes paysagers, ingénieurs, administrateurs, planificateurs) ainsi que les groupes de population (habitants) afin de proposer aux propriétaires et aux autorités publiques plusieurs hypothèses de projet de site adaptées aux principes de la conservation et aux possibilités, ressources et besoins locaux;
- Comprend l'histoire d'un site archéologique et les techniques de construction employées, afin d'en définir l'identité, de prendre en compte des mesures de conservation relatives au contenu, aux abords et au paysage dans lequel il s'intègre;
- Conduit la mise en œuvre du projet de site en tant que système complexe qui associe des données tant humaines que financières et techniques;
- Comprend le processus de conduite, d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion du projet de site (phase de diagnostic, phase d'études préalables, phase de constitution de dossier, phase d'aménagement, phase de gestion);
- Comprend et donne un avis sur les techniques d'entretien et de gestion ultérieures du site concerné;
- Assure la gestion courante du site concerné.

ACTION 4:

Pour une meilleure intégration du patrimoine dans l'élaboration des instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme

- Nécessité de promouvoir, pour les **villes à forte plus-value patrimoniale reconnue**, un Plan d'urbanisme réglementaire plus performant que l'actuel POS, et ce par l'**activation des Secteurs sauvegardés et des PPMVSA** récemment codifiés dans la nouvelle loi de 1998 sur le patrimoine culturel et les décrets d'applications en rapport.
- Pour les autres cas de figure, l'élaboration des POS doit au préalable définir et **intégrer, en concertation avec les acteurs potentiels, le socle patrimonial qui caractérise chaque ville ou village** dans la dynamique urbaine et territoriale suggérée. Ce socle patrimonial doit prendre en considération aussi bien le patrimoine classé que non classé. Prendre en compte cette exigence dans les futurs documents d'urbanisme est donc un impératif.
- Quant à la disposition concernant la protection des abords, nous pensons s'appuyer sur l'unique critère de visibilité (malgré le fait que le rayon a été réduit de 500 m à 200 m dans la récente loi de 1998) pour appréhender la protection des abords d'un monument classé est réducteur comme approche et irréalisable par rapport à notre environnement, compte tenu des impacts socio-économiques, urbains et juridiques que cela engendre.

ACTION 5:

Pour une meilleure maîtrise d'œuvre dans le secteur du patrimoine (architectes, BET et entreprises)

Dans ce volet, nos recommandations se présentent ainsi:

La valorisation du patrimoine architectural requiert des qualifications spécifiques et des compétences qu'il s'agira d'identifier et de reconnaître:

- Création du titre "**architecte des monuments historiques**" à reconnaître à tous ceux qui ont eu une expérience au moins décennale dans le domaine (administrative, universitaire et/ou professionnelle);
- Création du label "**certificat d'identité professionnelle**" pour les entreprises artisanales spécialisées dans le secteur ou pouvant l'être en intégrant ce marché d'avenir;
- Tutelle pour la **délivrance des agréments** nécessaires aux uns et autres en tant que nouvel acteur dans ce domaine;
- Le marché du patrimoine, marché d'avenir, doit conquérir son autonomie et **faire l'objet de stratégies permettant d'élaborer une véritable politique d'offre** dans la sauvegarde et l'entretien périodique et systématique du patrimoine culturel;

- Nécessité de favoriser la réflexion, la concertation et les échanges d'expériences entre les différents acteurs intervenants sur ce marché;
- Nécessité d'élaborer une véritable **charte nationale de la restauration à la fois d'ordres éthique et méthodologique**, intégrant les derniers acquis du débat scientifique sur la question;
- Compte tenu de la spécificité des interventions sur le patrimoine architectural, la nature des prestations ainsi que leurs rémunérations nécessitent d'être inscrites dans des **approches et procédures différenciées** par rapport au secteur du bâtiment.

ACTION 6:

Pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel

La démarche concernant le patrimoine culturel doit être celle de la valorisation intégrée, qui vise le maintien et la réinsertion durable des biens patrimoniaux dans la dynamique économique et sociale du territoire de référence. C'est-à-dire en suscitant la prise de conscience de la nécessité de traiter les problèmes patrimoniaux dans leur globalité et dans leur transversalité par la réalisation d'opérations intégrées rassemblant différents services et différents partenaires.

En effet, même reconnue comme richesse, la diversité des domaines concernés par le patrimoine ne suffit pas à en faire *ipso facto* un support de développement. La ressource n'est que potentielle. Pour qu'elle s'intègre à une démarche de développement durable, trois conditions s'avèrent nécessaires:

- La première, évidente, est que ce patrimoine ne disparaisse pas d'où la nécessité de sa conservation;
- La seconde est qu'un usage approprié lui soit trouvé pour le faire vivre;
- La troisième est que sa valorisation s'intègre dans un processus global.

Pour satisfaire ces trois conditions, la démarche nécessite une approche sous des angles multiples: économique, environnemental, sociétal, culturel. L'importance donnée à chacun de ces pôles de développement - la pondération des objectifs évoquée précédemment - est un préalable à toute élaboration de projet.

Des domaines de compétence dévolus à une grande variété d'acteurs du développement sont ainsi amenés à se recouper et non plus à être disjoints comme les expériences passées le démontraient trop souvent. Elus, représentants d'administrations, membres d'associations, techniciens, professionnels bâtissent, dans le cadre d'une démarche participative, une synergie d'actions dans la mise en œuvre des projets de valorisation de la ressource patrimoniale.

Les projets de cette nature pourront s'inspirer de la "Charte pour la gestion du patrimoine archéologique" adoptée par l'ICOMOS en 1990. En effet, dans son article 2, la Charte de l'ICOMOS mentionne le fait que *"les politiques de protection du patrimoine archéologique doivent être systématiquement intégrées à celles qui concernent l'agriculture, l'occupation des sols et la planification, mais aussi la culture, l'environnement et l'éducation. [...] Les politiques de protection du patrimoine doivent être prises en compte par les planificateurs à l'échelon national, régional et local. [...] La participation active de la population doit être intégrée aux politiques de conservation du patrimoine archéologique. Cette participation est essentielle chaque fois que le patrimoine d'une population autochtone est en cause. La participation doit être fondée sur l'accès aux connaissances, condition nécessaire à toute décision. L'information du public est donc un élément important de la conservation intégrée"*.

ACTION 7:

Pour une vision novatrice de la formation et de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel

Une place de choix doit être réservée à la recherche et la formation dans le domaine du patrimoine aux niveaux aussi bien collégial qu'universitaire. Dans cette perspective, il est recommandé en priorité:

- Elaboration d'études prospectives par le Ministère de la Culture et de la Communication en vue de préciser les besoins en formation dans le domaine du patrimoine culturel en impliquant les ministères de formation (éducation nationale, universitaire et formation professionnelle) à répondre à la demande;
- Création d'un haut lieu d'enseignement et de formation dans le domaine du patrimoine culturel, du niveau universitaire, type Ecole du patrimoine. Les objectifs assignés à une telle structure peuvent se résumer aux points suivants:
 - formation des formateurs afin de mettre en place des compétences régionales dans le domaine de l'enseignement de la conservation/restauration, gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel;
 - formation des professionnels de haut niveau dans le domaine de la conservation/restauration, gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel au Maghreb sous toutes ses composantes physiques (sites, édifices, centres historiques...) et historiques (patrimoine punique, romain, byzantin, musulman et français);
 - amélioration du niveau de qualification du personnel technique et administratif des organismes exécutifs dont dépend la politique de conservation/restauration/gestion et mise en valeur intégrée du patrimoine culturel;
- Création d'une type d'Ecole des métiers du patrimoine, du niveau secondaire et professionnel, pour assurer la formation d'ouvriers spécialisés et de techniciens du patrimoine. Ce centre d'excellence assurerait la formation.

ACTION 8:

Pour une plus grande sensibilisation/éducation du public scolaire envers le patrimoine culturel

Le rôle que devrait jouer l'éducation scolaire dans la sauvegarde durable du patrimoine culturel devrait prendre une importance prioritaire dans les systèmes pédagogiques, contrairement à ce qui se passe actuellement où cette action, en général, reste épisodique et ne se manifeste, hélas, que lors de la célébration universelle du mois du patrimoine qui se tient du 18 avril au 18 mai de chaque année. En effet, dès l'âge de douze ou treize ans, on devrait mettre systématiquement les écoliers en contact avec les monuments et les sites historiques ainsi qu'avec les musées. Cette sensibilisation peut se réaliser aisément en les emmenant par groupes visiter les monuments et sites historiques (célèbres ou pas, classés ou pas) mais aussi en effectuant des projections et films, en rapport, aux niveaux de l'école et du lycée.

En effet, chez l'adolescent plus que chez l'homme adulte l'idée intellectuelle est unie à la sensation. Le monument avec le mystère qui l'entoure toujours, le prestige de son histoire ou parfois de sa légende, frappe la sensibilité plus profondément que le texte ou l'image imprimée. La leçon que l'adolescent pourrait apprendre sur son patrimoine restera une leçon gravée à jamais dans sa mémoire.

L'éducation/sensibilisation de la population scolaire à la compréhension du patrimoine comme valeur sociale et éducative est la seule garante de la sauvegarde durable de celui-ci. On peut citer, à titre d'exemple, la prise de conscience de l'opinion publique d'une ville européenne pour la sauvegarde de son centre historique en s'opposant aux transformations acceptées par la municipalité, qui a eu pour origine l'initiative d'un instituteur et la propagande qu'il a exercée auprès de ses élèves.

ACTION 9:

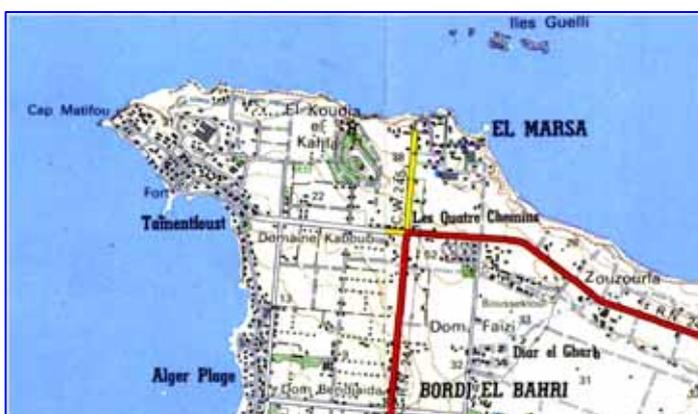
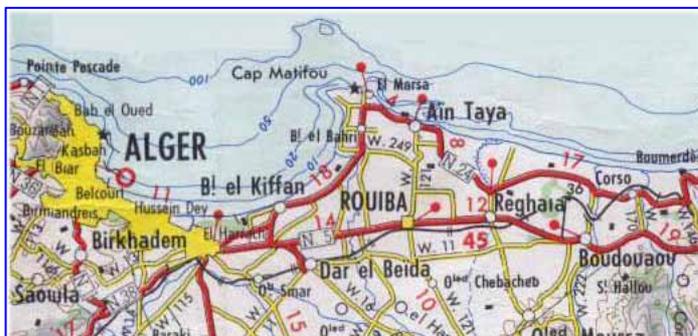
Pour un projet pilote intégré dit "Maison du patrimoine" à Tamentfoust

1. ANALYSE DU CONTEXTE

Localisation

Le fort de Tamentfoust est situé dans la commune d'El Marsa qui est constituée de trois agglomérations principales: El Marsa, Tamentfoust et les Castors. Cette commune est desservie principalement à partir de la route nationale N° 24 qui relie Alger à Ain taya. Diverses autres voies de communication secondaires et tertiaires relient les agglomérations de la commune entre'elles:

- le chemin de Wilaya N° 245 reliant Tamentfoust à Alger à partir du carrefour dit "quatre chemins";
- le chemin de Wilaya N°249 reliant la commune de Bordj El Bahri, limitrophe côté Est à la commune d'El Marsa;
- le chemin vicinal N° 1 (dit chemin des ruines) qui relie Bordj El Bahri à l'agglomération de Tamentfoust;
- le chemin rural N° 25 qui relie Bordj El Bahri à l'agglomération des castors et à la route nationale N°24;
- le chemin rural N° 20 qui traverse les terres agricoles des communes de Bordj El Bahri et d'El Marsa.



Le paysage urbain

Le paysage urbain de la Commune d'El Marsa est regroupé en cinq entités:

- El Marsa, éditée sur la partie Est de la commune, est un village agricole et une station balnéaire datant de l'époque coloniale. Cette agglomération se caractérise par un tracé régulier en damier composé de voies parallèles au littoral et de rues longitudinales généralement ouvertes sur la mer;
- Tamentfoust, éditée sur la partie Ouest de la



commune, est un village construit sur la cité romaine. Elle renferme un patrimoine historique important constitué d'un site archéologique et d'un monument historique classés;

- les Castors, édifié sur la partie Sud-Est de la commune, est une agglomération à caractère résidentiel;
- la zone militaire qui occupe principalement le centre et le Nord de la commune comprenant:
 - le Fort d'Estrée qui est situé entre les villages d'El Marsa et de Tamentfoust et qui crée une véritable rupture entre ces deux entités urbaines;
 - le port militaire situé au Nord-Ouest de la commune, qui domine les deux plages de Tamentfoust;
- les ports:
 - le port d'El Marsa est une partie intégrante et importante de la ville destinée à l'origine à l'activité de pêche et de plaisance;
 - le port de Tamentfoust, dans sa partie Sud est un port de pêche et de plaisance, tandis que sa partie Nord est réservée à l'activité militaire.

Histoire du site de Tamentfoust

Bien avant l'ère chrétienne, les Phéniciens s'y étaient établis et avaient fondé le comptoir de RUSGUNIAE qui signifie "le cap des buissons". Il fut un port d'attache et de ravitaillement pour les navigateurs phéniciens qui trouvèrent en cet endroit une crique naturelle permettant le cabotage des embarcations, une morphologie naturelle propice à la défense et de bonnes conditions de navigations grâce aux vents et courants marins favorables qui s'y trouvent.



En 33 et 27 avant notre ère, les Romains, sous le régime de l'empereur Auguste, y établirent une colonie de droit commun qui regroupait une population évaluée à environ 5000 habitants. Ils y créèrent de nouveaux établissements tels les fermes, domaines, ponts, aqueducs, édifices administratifs, religieux, de loisirs et les thermes.

La cité fut détruite par les Vandales et reconstruite au milieu du VI^{ème} siècle par les Byzantins qui y installèrent une garnison. Au début du VII^{ème} siècle de notre ère la ville était encore un évêché avant d'être abandonnée.

Au XII^{ème} siècle, El Idrissi, géographe arabe, décrit la cité en ces termes: "D'Alger à Tamentfoust, en se dirigeant vers l'Est, Tamentfoust est un beau port auprès d'une ville petite et ruinée... Les murs d'enceintes renversées, la population peu nombreuse; on dit que c'était autrefois une grande ville et on y voit encore les restes d'anciennes constructions, de temples et de colonnes en pierres".

Au XVI^{ème} siècle, F. Lopez de Gomera relate la présence, dans Tamentfoust, de "maisons, de temples et aqueducs antiques, qui sont nombreux, grands et beaux". Au XVII^{ème} siècle, Marmol, voyageur espagnol, disait de la cité qu'elle "était de grande splendeur du temps des Romains".

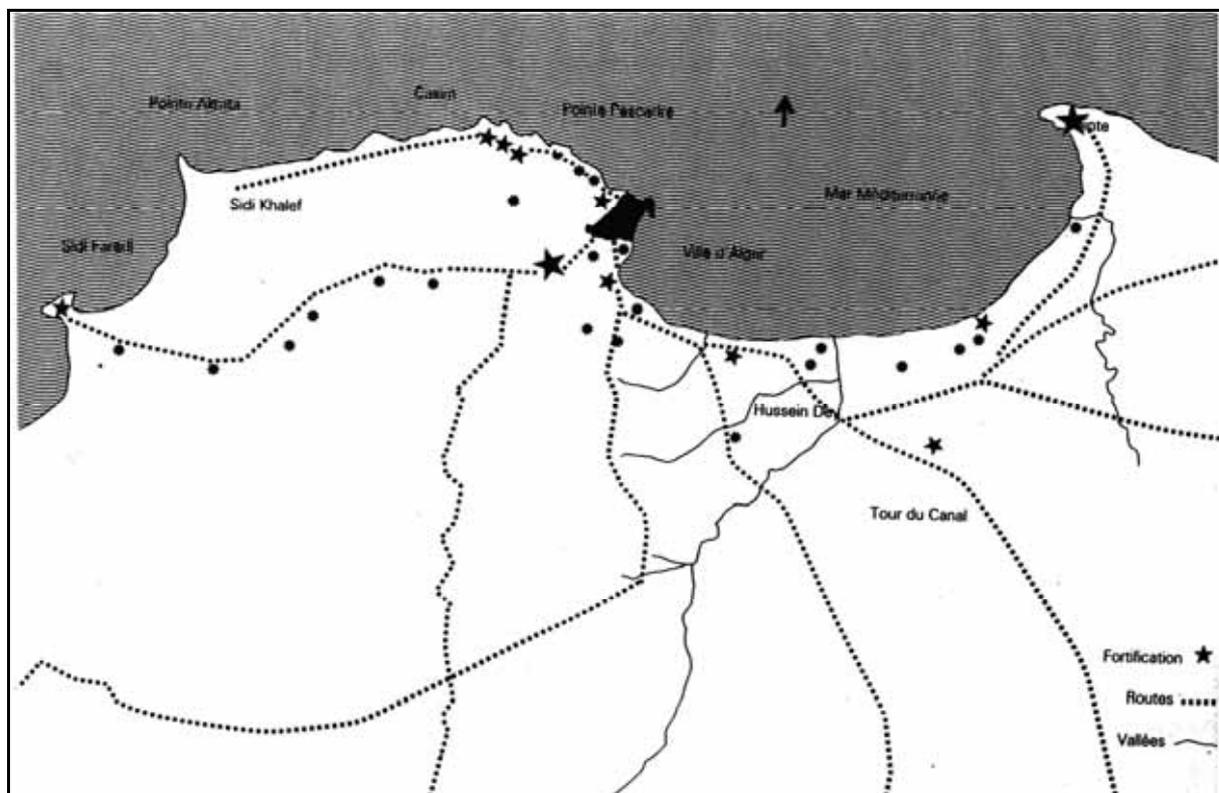
Avec l'arrivée des Turcs, Tamentfoust a été la capitale administrative de la région d'Alger faisant partie des places importantes contrôlant l'entrée de la baie d'Alger. Les monuments antiques ont été exploités en tant que sources de matériaux de construction, afin de fortifier et contrôler l'entrée de la baie d'Alger et les remparts turcs d'Alger furent construits avec des pierres de tailles qui provenaient de l'ancienne Rusgunia.

Au cours du second quart du XVI^{ème}, sous Kheireddine, fut réalisée une jetée pour acheminer sur Alger les restes des monuments antiques. En 1670, Ali Agha y édifia un fort appelé "Bordj Tamentfoust" imposant par ses dimensions. Sur ordre de Khelil Dey, le fort de Tamentfoust fut édifié grâce à l'apport des pierres antiques situées sur le site.

En 1688, sous le règne de Louis XIV, une escadrille française, commandée par le maréchal d'Estrées venu bombarder Alger, mouilla au pied du fort et le détruisit. Les Turcs ont profité

pour renforcer leurs points de défense, des expéditions européennes qui débarquaient ou tentaient de débarquer sur la terre ferme en tirant avantage d'une trouée ou d'une défaillance dans les fortifications de la baie et du cap d'H-Jazair, du côté Ouest.

Dès 1830, Alger comptait parmi les villes les plus fortifiées et les plus invulnérables du Maghreb. En effet, l'on a érigé, tout au long de la côte Est de la ville, des forts et des batteries, dont le fort Tamentfoust. A la veille du débarquement français en Algérie, plusieurs chefs militaires de l'armée inkichari (ottomane) s'y réunirent pour étudier la situation et organiser la résistance.



2. POTENTIALITES DE LA RESSOURCE PATRIMONIALE

Historique: le Fort de Tamentfoust

Nous reprenons pour cela la très bonne description de ce fort, effectué par le docteur A. Khelassi dans son ouvrage "Constructions militaires Ottomanes de la ville d'Alger" publié en 1985, qui le décrit comme suit.

Le fort de Tamenttoust a été érigé sur une base octogonale de 28 mètres de diamètre, contrairement aux loris ottomans construits à Alger. Il est le meilleur dans son genre, car ses défenseurs y trouvent une liberté et une prestesse des gestes quand ils tentent de faire le tour du fort. D'ailleurs les forts ronds sont encore les meilleurs.

Les murailles de ce fort, construites en pierres provenant des ruines de l'ancienne ville voisine, ont 9 mètres de haut et sont entourées d'un fossé dont la profondeur actuelle évolue entre deux et quatre mètres, alors qu'elle était autrefois de neuf mètres, et dont la largeur est de 7,20 mètres environ. Le fort avait un pont en bois de 5 m de long et de 1,50 de large; il permettait d'entrer par l'unique porte qui était munie d'un plein cintre de 95 mm de diamètre, et avait 2,30 m de haut. Nous trouvons, de part et d'autre de cette porte, deux murs sinueux, l'un à 8 angles, et l'autre à 5, reliés par deux arcs brisés d'une hauteur respective de 3 mètres, et d'un diamètre de deux mètres; ce sont les murs du premier vestibule.

Le fort de Tamentfoust comprend six pièces, une cuisine, une salle de prière, une prison et un dépôt d'armes, en plus des dépendances générales.

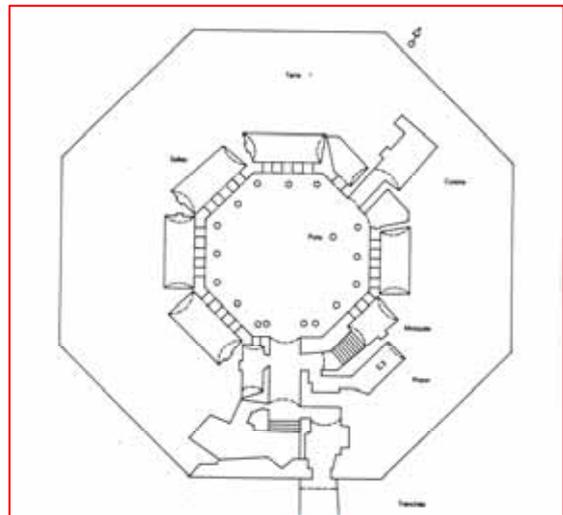
Le plafond est voûté et s'élève à une hauteur de 4,20 mètres au-dessus du sol. Il est percé dans sa partie Est à une ouverture recouverte de briques. Il est probable que la porte en bois était basculée vers le haut à partir de cette ouverture.

Nous entrons ensuite dans le deuxième vestibule rectangulaire pour trouver, à notre gauche, un escalier de neuf marches, conduisant aux latrines sises en bas et ayant une forme hexagonale aux dimensions suivantes: deux côtés Est de 1,35 m et 0,40 m; un côté Sud de 1,15 m percé d'une petite fenêtre de 30 x 25 cm; deux côtés Ouest de 0,45 m et, enfin, un côté Nord de 1,95 m.



La prison

A la droite du vestibule, nous trouvons la prison qui se divise en deux pièces, une grande et une petite. La grande est en forme d'un carré de 6,10 m, 5 m, 2,70 m et 2,20 m de côtés. On y pénètre par une porte basse de 1,65 mètre de haut, munie d'un arc en briques. La petite pièce à 2,60 m, 2,70 m, 1,65 m et 1 mètre de côtés. Au centre du plafond de cette prison, une ouverture de 2,30 m de profondeur, de 1,35 m et 1,20 m de côtés, permettait l'infiltration de la lumière et de l'air à l'intérieur. Blé était à 3,70 au-dessus du sol. En face de la prison, nous trouvons une petite pièce carrée, elle aussi, de 4,30 m, 4,30 m, 1,95 m et 1,90 m de côtés, munie dans sa partie Sud d'une lucarne carrée de 67 cm de côté. Derrière se trouve la poudrière. Elle est irrégulière et comporte deux



portes, une donnant sur le vestibule et l'autre sur une pièce plus petite qu'elle. Le diamètre de la première est de 6 mètres et celui de la deuxième de trois mètres. Ce deuxième vestibule permet d'accéder sur la cour centrale qui est entourée d'un certain nombre d'arcs brisés. Il y a ensuite une galerie séparée des murs extérieurs par une succession de chambres disposées autour d'elle. A remarquer que les murs extérieurs de ces pièces ne sont pas équilatéraux. Si nous divisons leurs dimensions de droite à gauche, nous trouvons que le premier côté mesure 6,30 m, le deuxième 5,20 m, le sixième 6,20 m, le septième 5,70 m. et enfin le huitième 5,55 mètres. Les deux diamètres de cette cour atteignent, respectivement, 15,85 et 15,50 mètres.

Les pièces

Entre les piliers et les chambres, il y a une galerie de 1,15 m de large, où le soutènement est assuré avec des poutres horizontales en bois de genévrier, en usage dans presque tous les édifices ottomans. Six pièces de formes différentes, une cuisine, une maison de prière et un dépôt de munitions et d'armes se succèdent autour de cette galerie.

Première pièce: Elle est en forme d'un rectangle de 6,35 m de long et de 2,60 m de large. On y accède par une porte voûtée, de deux mètres de haut, auxquels on ajoute les 40 cm de l'élévation de la base de la pièce au-dessus du niveau de la construction. De part et d'autre de la porte, il y a deux fenêtres rectangulaires de 1 m x 0,60 m. Cette pièce est munie de deux fenêtres percées dans les murs Est et Ouest, d'une dimension de 60 x 80 cm. A remarquer que le plafond de toutes les pièces est voûté et s'élève à 3,40 mètres au-dessus du sol. Quant au diamètre de son arc, il atteint 2,60 m.

Deuxième pièce: Elle a, comme la première, 6,35 m de long et 2,5 m de large. Son mur Est est percé d'une fenêtre de 0,75 m de long, de 0,60 m de haut et de 0,20 m de profondeur.

Troisième pièce: Ses dimensions sont pareilles à celles des deux précédentes, sauf une différence dans les côtés des deux lucarnes, car la pièce en a deux, la première de 0,90 m de long et de 0,60 m de large, et la seconde de 0,55 m de long et de 0,65 m de large.

Quatrième pièce: Son périmètre constitue un trapèze dont les côtés ont respectivement 2,65 m, 6,10 m, 2,75 m et 2,20 m. Le mur droit est percé d'une lucarne de 0,65 m de long et de 0,60 m de haut. Cette pièce a deux fenêtres et une porte voûtée, toutes orientées vers la cour.

Cinquième pièce: Elle est, en général, la plus petite, et constitue un pentagone dont les côtés ont respectivement, en allant du Sud à l'Ouest, 0,65 m, 3,70 m, 2,40 m et, enfin 2,80 m. Son diamètre atteint 4,65 m, sa hauteur 2,5 m et la hauteur de son plafond est de 3,40 m. Cette pièce est utilisée comme une toilette.

Sixième pièce: Elle constitue un trapèze dont la grande base atteint 6 m et la petite 5,50 m. Le côté considéré comme étant la hauteur est de 2,64 m. Le quatrième côté est de 2,60 m. Le diamètre de la pièce atteint 5,90 m. La porte est à 1,85 m au-dessus du sol et à plus de 0,55 m au-dessus du niveau de la cour. Cette pièce est dotée d'une lucarne de 0,45 m de long et de 0,65 m de haut.

La cuisine: Elle a une forme pentagonale dont le plus grand côté a 3,30 m et comporte une niche voûtée de 0,40 m de profondeur, de 0,80 m de diamètre et de 0,90 m de haut. Le deuxième côté a 2,55 m, le troisième 2,50 m, le quatrième 1,20 m et, enfin, le plus petit 1,10 m.

La salle de prière: Vu que les défenseurs du fort étaient musulmans et que ce fort était loin de l'agglomération citadine, il fallait un endroit pour accomplir, sur place, les pratiques cultuelles. C'est pourquoi on a réservé, dans le fort même, une salle pour la prière, adaptée au nombre des défenseurs occupant le fort. Ce local forme un rectangle de 3,65 m de long et de 3,20 m de large. Le mihrab, adossé au mur Est, présente une forme pentagonale et est surmonté d'un cintre de 0,95 m de diamètre, muni d'une demi petite voûte dotée de cinq rainures allant du sommet à la base du cintre qui est couronné, à son sommet, d'une frise rectangulaire de 0,95 m de long et de 0,65 m de haut, ordinaire, sans décoration ni inscription, faite avec le même matériau de construction que celui de la salle de prière. La partie inférieure du mihrab comporte cinq arceaux, trois de 0,35 m et deux de 0,55 m. Le mur Est comporte deux lucarnes voûtées, la première de 0,24 m de haut et de 0,25 m de base, et la deuxième de 0,25 m de haut et de 0,20 m de base. Ces deux lucarnes donnent sur la cour intérieure, et permettent l'entrée de l'air et de la lumière dans la salle de prière.

Le dépôt d'armes

Il a une forme hexagonale dont les dimensions respectives des côtés sont de 1,40 m, 10 m, 3,8 m, 6,15 m et 3,10 m. Son plafond est à deux niveaux et possède deux bases séparées au milieu de la longueur totale du dépôt, et lui donnant une superficie à deux niveaux, la première à 0,55 au-dessus du niveau de la cour et la seconde à 0,20 m au-dessus de la première. Le premier plafond est aussi à 3,40 m au-dessus du sol, alors que le deuxième est à 0,20 m au-dessus du premier et possède deux cheminées. Le côté le plus grand est percé de deux niches, une de 0,65 m de haut, de 0,40 m de large et de 50 cm de profondeur, et la deuxième de 2,05 m de haut, de 1,30 m de long et de 60 cm de profondeur.

La terrasse

Nous accédons sur la terrasse par un chemin en escalier comptant 17 marches ayant différentes longueurs et hauteurs. La terrasse recouvre les galeries et les chambres. Une distance de 11,70 m la sépare de la cour intérieure. L'épaisseur du mur extérieur est de 1,95 m. Lorsque nous arrivons sur la terrasse, nous nous trouvons face à 24 embrasures pratiquées dans son parapet et ayant, respectivement, de l'intérieur, 1,70 m de large, et de l'extérieur, 6 cm et 1,95 m de haut; elles enserrant des créneaux pour fusils, en pente dans la direction du fossé extérieur entourant le fort. Il y a 28 créneaux en forme de rectangle, chacun de 0,50 m de long et de 0,35 m de large. Nous trouvons aussi des caniveaux servant à évacuer les eaux dans la

citerne pratiquée dans la cour, à une profondeur évaluée à six mètres et sur un diamètre de 0,65 m. Cette citerne est toujours alimentée par les eaux de pluie, amenées par les descentes de la terrasse. Sur le côté Est de la couverture de l'escalier voûté dont la longueur atteint 6,20 m, la hauteur maximum 2,05 m et le diamètre de 3,55 m, nous trouvons trois cheminées rectangulaires ayant respectivement 0,60 m de long et 0,70 m de large. L'une d'elles est celle de la cuisine et les deux autres celles du dépôt d'armes ou de la boulangerie.

Archéologique: Les vestiges archéologiques

De 1899 à 1900 des fouilles archéologiques furent entreprises par l'officier Chardon et poursuivies entre 1959 et 1965 par R. Gunny, qui ont permis de mettre en relief la basilique chrétienne, les thermes Sud-Est et Sud-Ouest et la nécropole.

La basilique chrétienne

C'est un édifice édifiée vers la fin du III^{ème} siècle de notre ère, et la seule trace qui perdure à ce jour est celle de l'abside qui se trouve à l'entrée de l'APC de Tamentfoust. De forme rectangulaire de dimensions 34,80 m par 20 m, le grand axe était orienté Ouest et l'édifice était partagé en trois nefs séparés. Elle fut détruite au IX^{ème} puis reconstruite à l'époque byzantine avec cinq nefs séparées par des colonnes aux chapiteaux. La voûte est constituée de grandes jarres emboîtées les unes dans les autres et noyées dans du mortier. La partie supérieure était recouvertes de tuiles plates. L'abside comporte deux sacristies. L'église fut à nouveau incendiée, probablement lors de la conquête musulmane et tombe définitivement en ruine.

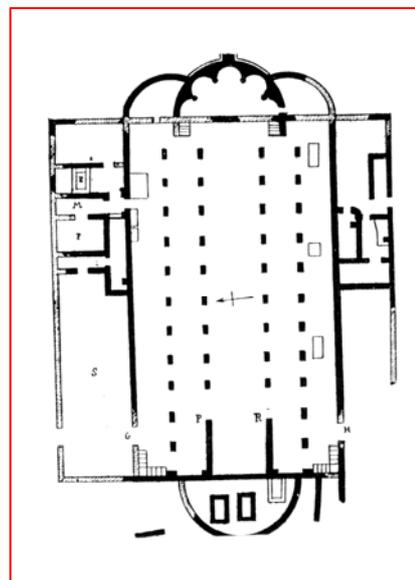
Les thermes

Les thermes du Sud-Est sont encore en bon état. Elles comprennent plusieurs salles froides et une piscine reliées par un vaste espace recouvert de mosaïques sur le sol. Les thermes du Sud-Ouest sont situées au niveau des falaises qui surplombent la mer. L'espace central s'est effondré tandis que subsiste un autre espace pavé de mosaïque et comprenant une piscine circulaire au centre.

Environnementale: Plages et forêts

Le littoral de la commune d'El Marsa, d'une longueur de 7 Km environ, compte un cap d'une rare beauté, plusieurs plages et une série de criques donnant sur de magnifiques falaises. Mais aussi de belles forêts environnantes qui drainent chaque année une foule considérable de vacanciers.

Architecturale et urbaine



3. ANALYSE SWOT DU SITE

a. Interne, concernant la gestion du site

Points forts:

- La tutelle n'autorise plus les fouilles de recherche, étant donné le manque actuel de moyens financiers pour leur sauvegarde et mise en valeur;
- Présence d'un dispositif de protection assez conséquent;
- Existence d'un inventaire exhaustif du patrimoine archéologique de la région, effectué entr'autres par S. Gsell au début de ce siècle;
- Le site fait l'objet de recherches permanentes dans le cadre universitaire (Institut d'Archéologie, Ecoles d'architecture, etc.).

Points faibles:

- Insuffisance de moyens humains affectés aux tâches de recherche;
- Aucune opération de fouille archéologique n'a été ouverte durant les dix dernières années (la dernière remonte à l'année 1992);
- Aucune étude d'évaluation sur l'état de vulnérabilité des sites n'a été effectuée à ce jour!;
- Activité quasi inexistante concernant les projets de restauration;
- Usages inadéquats/illicites dans et autour des biens archéologiques, qui portent préjudice à ceux-ci;
- L'information existante au niveau du matériel divulgatif actuel (guides, prospectus...) est uniforme et figé;
- Activité insuffisante concernant les services à distance (sites web...);
- Les campagnes de sensibilisation du public envers le patrimoine sont éphémères et épisodique (elles n'ont lieu presque à l'occasion de la célébration du mois du patrimoine);
- Insuffisance en quantité et en qualité des services offerts aux visiteurs;
- Absence d'une signalétique urbaine efficace et panneaux sommairement explicatifs l'intérieur des sites;
- Impossibilité de quantifier les visiteurs qui se rendent réellement sur les sites;
- La tâche du conservateur du site est davantage administrative (gestion courante) que scientifique;
- Inexistence d'un personnel formé en matière de communication et marketing pour la promotion des sites;
- Le fonctionnement de la Circonscription archéologique s'effectue selon un organigramme-type émanant de la tutelle et valable pour tous les sites .

b. Externe, concernant le rapport entre site et territoire

Points forts:

- Accès routiers faciles;
- Présence de services d'alimentation et de restaurations diversifiés;
- Présence d'autres ressources patrimoniales (environnementales, architecturales, archéologique);
- Présence d'une structure hôtelière non négligeable (hôtel "Rais" d'une capacité de 180 lits et 27 bungalows);
- Présence d'une importante école navale militaire;
- Présence d'un petit port de pêche et de plaisance (plongée sous marine, voile, nautisme);
- Présence d'un dispositif de protection assez conséquent;
- Disponibilité d'une documentation de base riche et variée concernant le territoire local: plans cadastraux, lithographies, cartographie, photos aériennes et monographies;

- Présence d'un intérêt de plus en plus grandissant au niveau des établissements scolaires mais surtout universitaires sur le développement de recherches (dans le cadre aussi bien de la graduation que de la post-graduation) concernant les ressources patrimoniales, environnementales, architecturales et urbaines du territoire;
- Le potentiel en ressources monumentales et culturelles du territoire est également un atout important pour la valorisation du site;
- Le potentiel paysager du territoire attire, tout au long de l'année et plus particulièrement durant la saison estivale (de juin à début septembre, dans le cadre de colonies de vacances, camping, kermesses et foires), une foule importante de vacanciers locaux, régionaux et parfois nationaux, pour jouir de la beauté du paysage et des plages réputées du territoire ainsi que des attraits de la vie nocturne de la région d'El Marsa, et dont une partie n'hésite pas à faire le détour pour visiter les vestiges. Celle-ci constitue une réserve importante de visiteurs pour le site qu'il s'agira de drainer;
- Au niveau du PDAU et POS sont identifiées les zones à valeur agricole, pittoresque, paysagère, culturelle, historique en vue de leurs protections;
- Existence d'un dispositif d'aide de l'Etat pour l'auto-emploi et la résorption du chômage initié dans le cadre de l'ANSEJ et l'ADS.

Points faibles:

- Face aux attentes sociales et économiques de la population, on assiste à un processus d'urbanisation accélérée et anarchique du territoire (légale et illégale) qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine archéologique;
- Absence d'une station d'épuration des eaux d'où pollution et destruction des éco-systèmes marins;
- Recul des falaises et érosion des plages liées au phénomène d'extraction sauvage du sable pour les besoins de la construction;
- Les acteurs politiques, économiques et sociaux ne sont pas sensibilisés/mobilisés à l'idée que le patrimoine culturel, s'il est bien intégré dans la dynamique economico-territoriale, peut être source d'emplois et de revenus;
- Dualité et conflits entre les principaux acteurs de transformation du territoire autour de la dialectique intérêt de développement et intérêt de protection de la ressource patrimoniale;
- Absences de culture du tourisme patrimonial chez les opérateurs de la restauration, du commerce et autres services en relation directe et/ou indirecte avec les visiteurs du site;
- Absence d'une planification intégrée des investissements intersectorielle;
- Désintéressement de la population envers le patrimoine culturel, dont la quasi majorité est plutôt préoccupée par le chômage qui sévit et l'aspiration à accéder à un logement qui ne vient pas;
- Le POS (l'instrument d'urbanisme réglementaire et de gestion urbaine) reste un instrument-type qui ne prend pas en considération la particularité des villes spécifiques à caractère patrimonial et/ou archéologique (telle le cas de l'agglomération de Tamentfoust); il y a, par conséquent, nécessité de réfléchir à la possibilité de le supplanter par un plan plus performant (tel le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, dit PPSMV, récemment codifié dans la nouvelle loi de 1998 sur le patrimoine culturel).

4. Etude de faisabilité du projet

a. Opportunité du thème

Le diagnostic effectué fait ressortir que notre site est quasi cloîtré sur lui-même et isolé de son territoire. Cette situation est intrinsèque d'une part à la mentalité des gestionnaires du secteur qui, en ce qui concerne la valorisation de la ressource archéologique, ont adopté toujours une attitude plutôt défensive qu'offensive, mais aussi à celle des autres secteurs insuffisamment alertés et sensibilisés.

C'est pourquoi le projet intégré que nous proposons, en l'occurrence une "Maison du patrimoine" à Tamentfoust, nous paraît être la réponse adéquate aux insuffisances relevées. Il s'agit d'un lieu d'échange impliquant, outre la tutelle, divers autres acteurs socio-culturels et économique-politiques qui agissent, directement ou indirectement, sur la valorisation du territoire local et régional et permettent ainsi au site d'être un partenaire actif dans le territoire.

Cette structure sera chargée à la fois de communication, de sensibilisation et de promotion du site et agira en force pour faire connaître et reconnaître la ressource patrimoniale locale et sensibiliser les différents acteurs pour intégrer davantage le patrimoine culturel dans la dynamique territoriale et économique de la région dans le but de faire de celle-ci un vecteur potentiel de développement local.

b. Objectifs

Il s'agit d'une nouvelle structure dans le paysage culturel et régional local, qui ne doit être assimilée ni à un musée ni à un centre culturel ni à une maison de jeunes, mais plutôt à un lieu d'échange et d'intégration du site avec son territoire. Les missions spécifiques attendues de celle-ci se présentent comme suit:

- 30% - Echange: en étant l'interlocuteur désigné pour toutes les informations concernant le site avec les médias et les divers acteurs politiques, socio-économiques et culturels locaux (Mairie, auberge, maisons de jeunes, industries, artisanat, tourisme...);
- 25% - Communication /Sensibilisation: réconcilier, grâce à ce lieu de rencontre, la société avec son histoire. "On rencontre le patrimoine, on le fréquente, puis on l'aime" – ce slogan pourrait devenir une devise principale dévolue à cette structure pour motiver la société civile à reconquérir son patrimoine. La sensibilisation touchera tous les niveaux d'âges par des ateliers du patrimoine pour une meilleur socialisation;
- 25% - Promotion: en étant le lieu où se conçoivent toutes les activités impliquant le site à l'échelle locale, régionale que nationale, elle se veut un partenaire à part entière pour toutes les décisions, où la conception de produits divulgateurs et le lieu de programmation des diverses activités impliquant le site de Tamentfoust.

c. Programme

Les principales activités retenues dans le cadre de ce projet se présentent comme suit:

1. Laboratoire historique:
 - Chronologie comparée du site par rapport aux événements historiques les plus significatifs du bassin méditerranéen, et ce à partir de la préhistoire;
 - Cartes, plans de localisation et relevés des traces des différentes époques historiques qui perdurent à ce jour;
 - Maquettes du territoire géographique, des sites archéologiques et des éléments urbains et architecturaux les plus significatifs;

- Reconstitutions virtuelles du site par rapport aux différentes époques historiques et incluant les caractéristiques de la vie de chacune d'entre elles et ce par l'apport des technologies multimédias.
2. Atelier d'archéologie:
 - Simulation d'une fouille archéologique à des fins pédagogiques de vulgarisation, afin de faire pédagogiques la ressource archéologique et les dommages qui peuvent l'affecter;
 - Présenter aux différents publics les techniques de restauration de la mosaïque, sculptures et statuares.
 3. Atelier du patrimoine:
 - Cours d'initiation et de sensibilisation portant sur la connaissance du patrimoine destinés aux différents niveaux scolaires, envisagées en tant qu'activités pédagogiques de plein droit réalisées dans le cadre du cursus de formation en partenariat avec la Direction wilayale de l'Education et les chefs d'établissements et professeurs;
 - Cours de recyclage pour transformer les actuels agents de surveillance des sites en véritables animateurs du patrimoine.
 4. Communication et promotion:
 - Conception et planification des activités culturelles;
 - Lieu privilégié et interlocuteur vis à vis des médias ou tout autre sujet intéressé ou impliqué dans le devenir du site;
 - Lieu de contrôle, de vérification mais aussi de production de produit divulgatifs en rapport avec le site (vidéocassettes, dépliants, guides de visites, placards publicitaires dans la presse, information régulière et actualisée du site);
 - Book shop de vente d'articles, cartes postales, guides, objets- souvenirs et autres en rapport avec le site.
 5. Recherche et documentation:
 - Récolte, élaboration, publication et gestion du fond d'archives (photographique, cartographique, documentaire, thèses, ouvrages, articles) concernant le site.
 6. Loisir et détente:
 - Cafétéria et restaurant gastronomique typique qui rentrent dans le cadre de l'amélioration des prestations de services destinées au public.

d. Phasage

Phase 1:

- Evaluation et expertise de l'assiette retenue pour l'implantation du projet pilote, en l'occurrence fort de Tamentfoust. Il s'agira entre autres d'y effectuer un relevé architectural détaillé des lieux et de récupérer/traiter/vérifier tout document en rapport (historique, juridique, cadastral, topographique, de sol, réseaux techniques...)
- Lancement d'un concours d'architecture, études et suivis, pour le réaménagement du "Fort de Tamentfoust" en "Maison du patrimoine".

Phase 2:

- Sélection du maître d'œuvre, élaboration d'un contrat d'étude et lancement de l'étude;
- Elaboration de l'étude avec intégration de l'équipement scientifique nécessaire.

Phase 3:

- Dépôt du dossier administratif pour la demande du permis de construire auprès des services concernés et récupération de l'autorisation de construire;
- Sélection de l'entreprise de réalisation et élaboration d'un contrat de réalisation.

Phase 4:

- Ouverture du chantier et réalisation des travaux;

- Lancement, par voies de presse, d'un avis d'appel d'offre national et international pour l'acquisition du matériel scientifique et choix du ou des fournisseurs.

Phase 5:

- Réception de l'ouvrage;
- Acquisition et mise en place du matériel scientifique;
- Ouverture au public de la "Maison du patrimoine".

e. Gestion

La gestion d'exploitation de la "Maison du patrimoine", étant donné la nature juridique de la propriété du Fort de Tamentfoust, demeurera sous tutelle du Ministère de la Communication et de la Culture mais fonctionnera selon le mode d'un établissement public à caractère industriel et commercial (dit EPIC). Cette forme de gestion permettra de sous-traiter avec des tiers (associations, établissements spécialisés...) sur différents aspects liés au fonctionnement, programmation des activités, budget, suivi et autres dudit établissement. Parmi les acteurs potentiels qui seront sollicités et/ou qui influenceront directement dans la gestion de la "Maison du patrimoine", outre de la Circonscription Archéologique locale et de l'Agence Nationale d'Archéologie, on peut citer: la Commune (APC), les associations culturelles et sportives, le Syndicat d'Initiative et de Tourisme local (SIT), les associations des parents d'élèves, les unions professionnelles (artisans, commerçants...), les organisations de masse et lobbying, les directeurs et professeurs d'établissements scolaires, enfin, des représentants de la presse d'information écrite et filmée.

f. Calendrier

ACTIVITES		DUREE
Phase 1		3 mois
Phase 2		4 mois
Phase 3		2 mois
Phase 4		8 mois
Phase 5		2 mois
TOTAL		19 mois

Les délais prévisionnels nécessaires à l'étude et la réalisation des travaux et équipements de la "Maison du patrimoine" sont estimés à 19 mois environ, sachant que certaines phases se réaliseront en parallèle.

g. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation est établi comme suit:

Rubriques	Montant (DA*)
01 Etudes	2.000.000
02 Suivi	1.800.000
03 Bâtiment et Génie civil	18.000.000
04 Machines et équipements	10.000.000
05 Prestation Services extérieurs	700.000
06 Autres	500.000
TOTAL	33.000.000

(*) 100 DA = 12 Euros environs

Bibliographie sur le fort de Tamentfoust

(sélective d'après la thèse de Magistère de Feu M^{me} Mehdi F. citée ci-dessous)

Angelo, E. (1951): Les fortifications d'Alger en 1767, décrites par l'amiral vénitien Emo Angelo Sacerdoti, Revue Africaine, 1951, p. 188-190.

Archives du Ministère de la Guerre, Château de Vincennes, Paris, Article 8 Section I - Alger:

- Carton 1: 1669-1830 13, Boutin 1808, 1 mémoire, 11 plans;
- Carton 2: 1831-1832 9, Morin 1831, 1 plan, plan et coupe du fort de Matifou;
- Carton 18: 1861-1862 1, Cras 1861, organisation de la batterie du cap Matifou, 29 mémoires et 37 plans;
- Carton 19: 1863 -1864 1, Cras 1863, batterie du cap Matifou, 17 mémoires, 41 plans;
- Atlas de l'aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique, Paris, Ch. Piquet, 1830.

Berbrugger (1845): De la nécessité de coloniser le cap Matifou. Ed. Mouldes et Renom, Paris, 1845.

Berbrugger (1861): Archéologie des environs d'Icosium, littoral oriental, Revue Africaine, 1861, p. 434-436.

Bourouiba, R. (1973): L'art religieux musulman en Algérie. les mosquées d'Algérie. SNED Alger, 1973, p. 74, p. 85.

Boutin, V.Y. (1808): Reconnaissance générale des villes, forts et batteries d'Alger, des environs etc., accompagnés de plans et dessins, 1808. Archives de la guerre, éd. Esquer, Paris, Champion 1927.

Chardon (1900): Fouilles de Rusguniae, Bulletin archéologique du Comité. Paris, 1900, p.129-149; bulletin S.G.A.O, tome XX, 1900 p. 13 L, tome XXI, 1901 p. 48-49. p. 227.

Devoulx, A. (1878): Alger - Etude archéologique et topographique, Revue Africaine, 1876, p.162-163, p. 480-481, 1878 p. 226-230.

Devoulx, A. (1875): Les édifices religieux de l'ancien Alger, Revue Africaine, 1875, p. 516-p. 535.

Dokali, R. (1974): Les mosquées de la période turque à Alger, SNED, Alger 1974.

Guery (1964): Les thermes du Sud-Est de Rusguniae (Tamentfoust) - rapport provisoire - Fouilles 1964, Bulletin d'archéologie algérienne, tome 1, 1962-65.

Gsell, S. (1911): Atlas archéologique de l'Algérie, Paris Alger, 1911 F 5 p. 6-7.

Khelassi, A. (1985): Constructions militaires ottomanes de la ville d'Alger, Alger, ANP.

Lespes, R. (1930): Alger, Etude de Géographie et d'histoire urbaine, Paris, Alcan 1930 p. 114-124.

Marçais, G. (1954): L'architecture musulmane d'occident, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile, Arts et métiers graphiques, Paris 1954, p. 447 p. 431-432 et p. 461- 464.

Mehdi, F.(1993): Méthode de relevé d'architecture et de représentation: Fort de Tamentfoust. Thèse de magistère, EPAU, juillet 1993.

Salama, P. (1951): Les voies romaines de l'Afrique du Nord, Alger 1951.

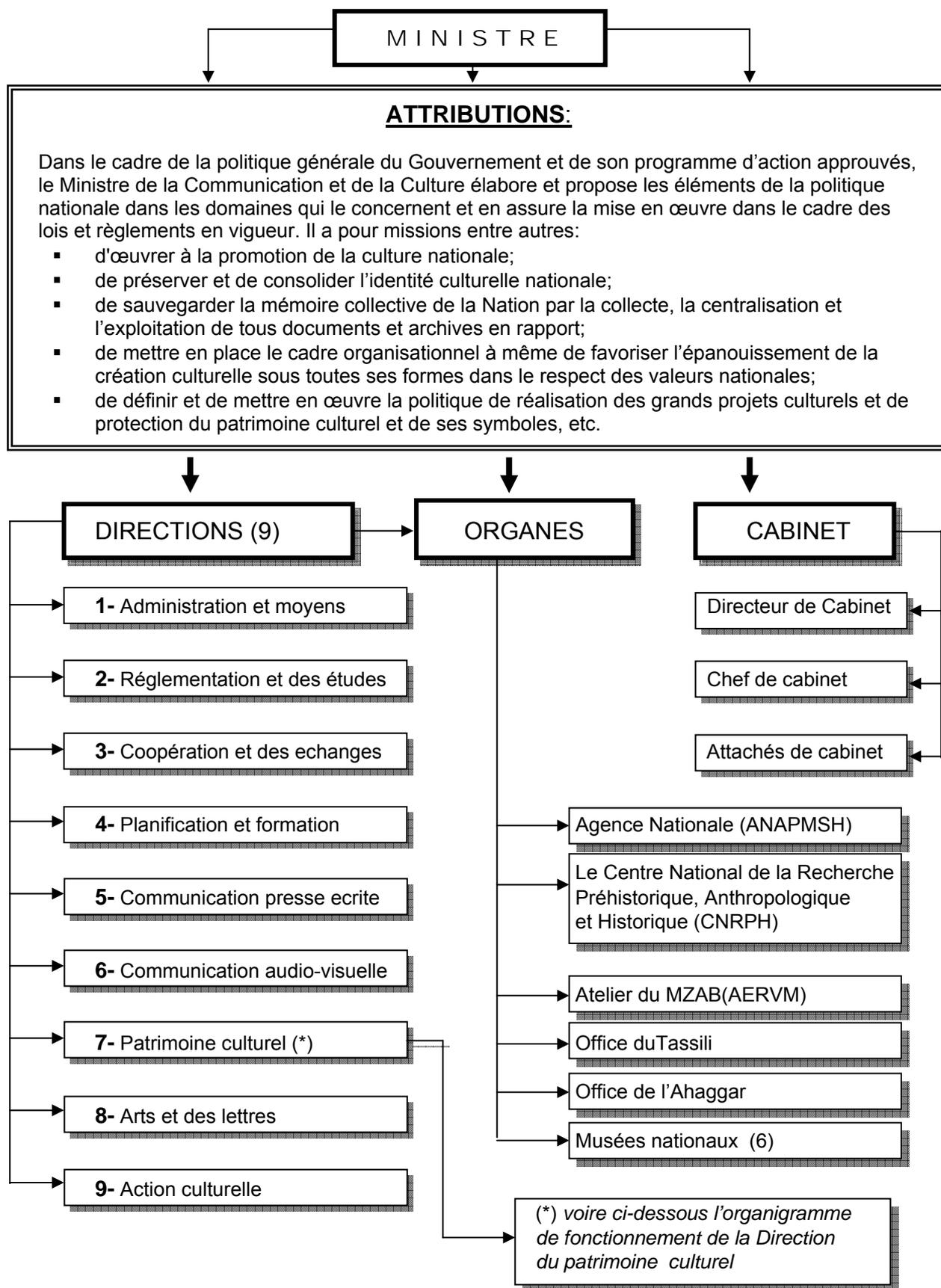
Salama, P. (1955): La colonie de Rusguniae d'après les inscriptions, Revue Africaine, 1955 p. 442-443.

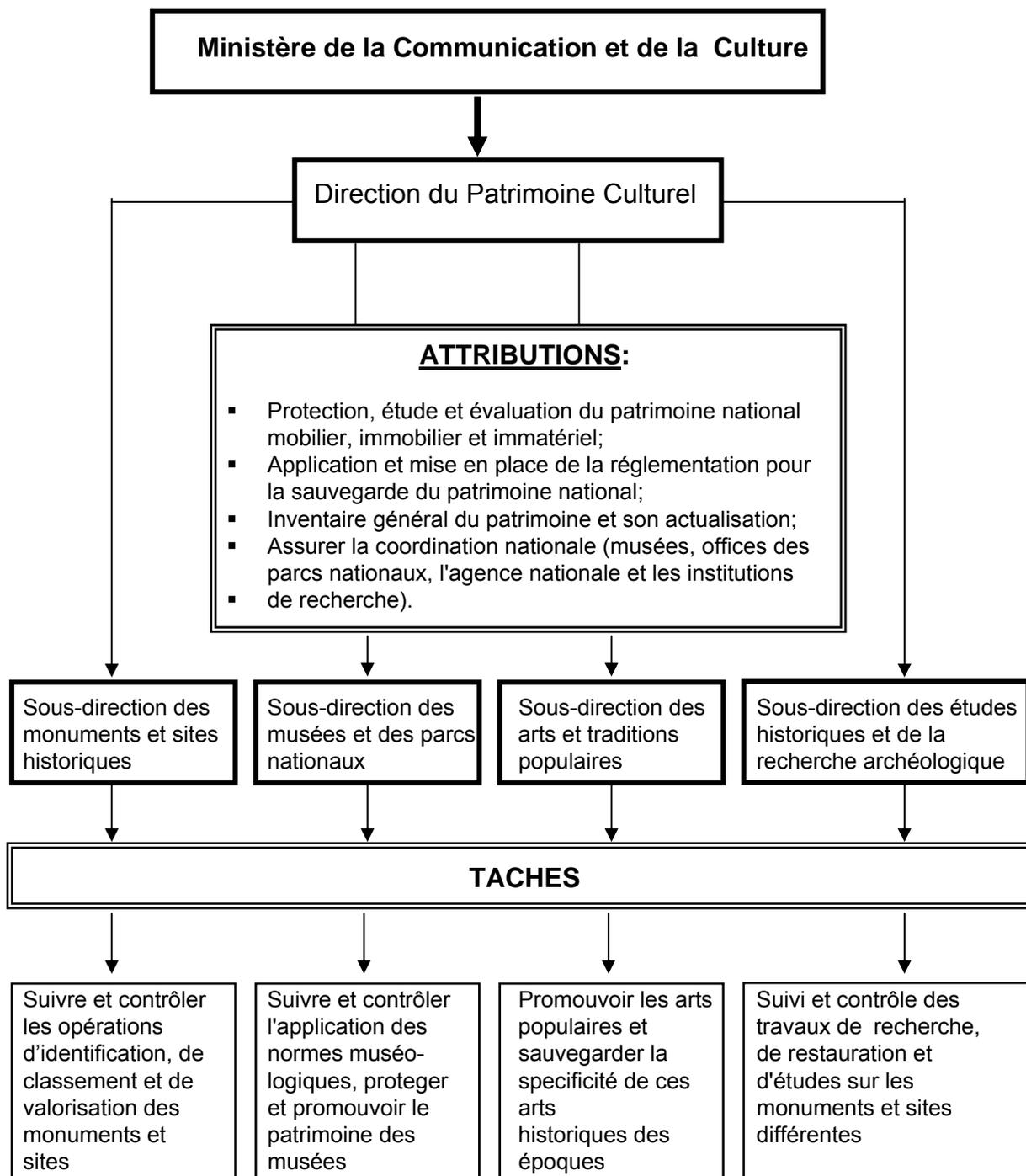
Salama, P. (1970): Le bordj de Tamentfoust, Revue El Djezir, Ministère du Tourisme, Alger, n°12 1^{er} semestre 1970, p. 68-80.

ANNEXE 1:

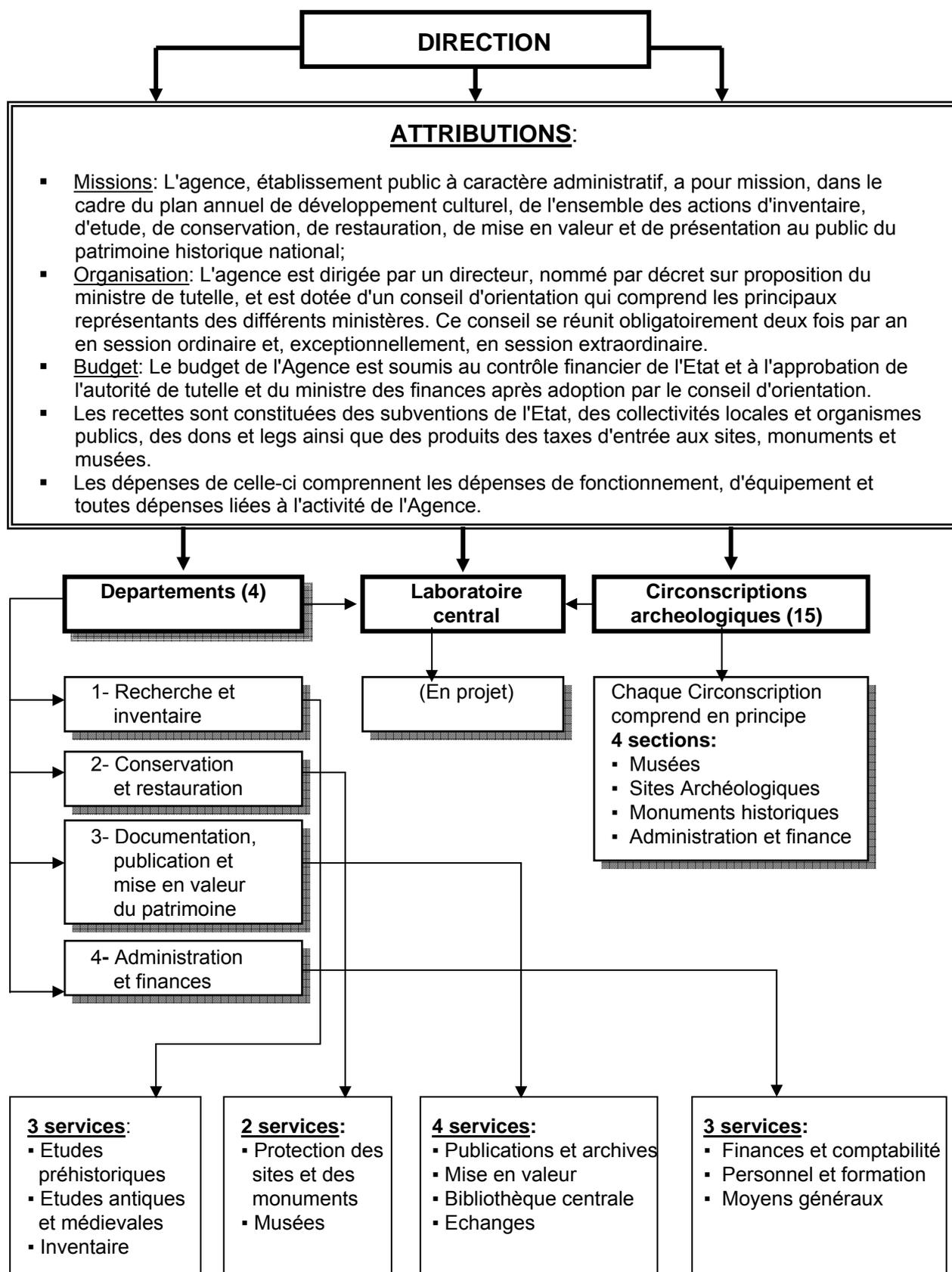
Attributions et organigrammes de
fonctionnement des principaux acteurs
institutionnels qui influent sur la gestion et la
valorisation des sites culturels

**a. Ministère de la Communication et de la Culture
(Décret exécutif n°96-141 du 20 avril 1996)**

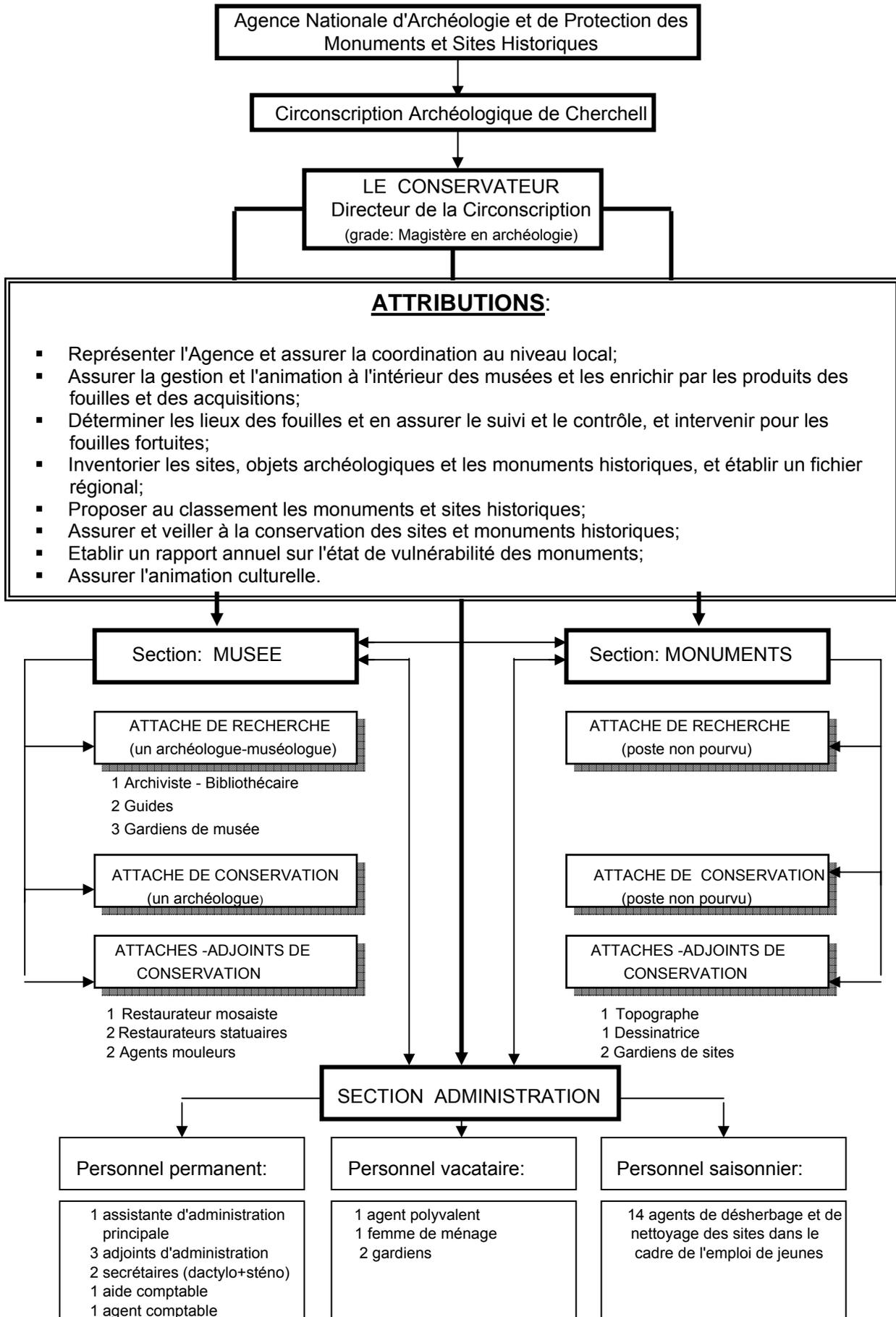




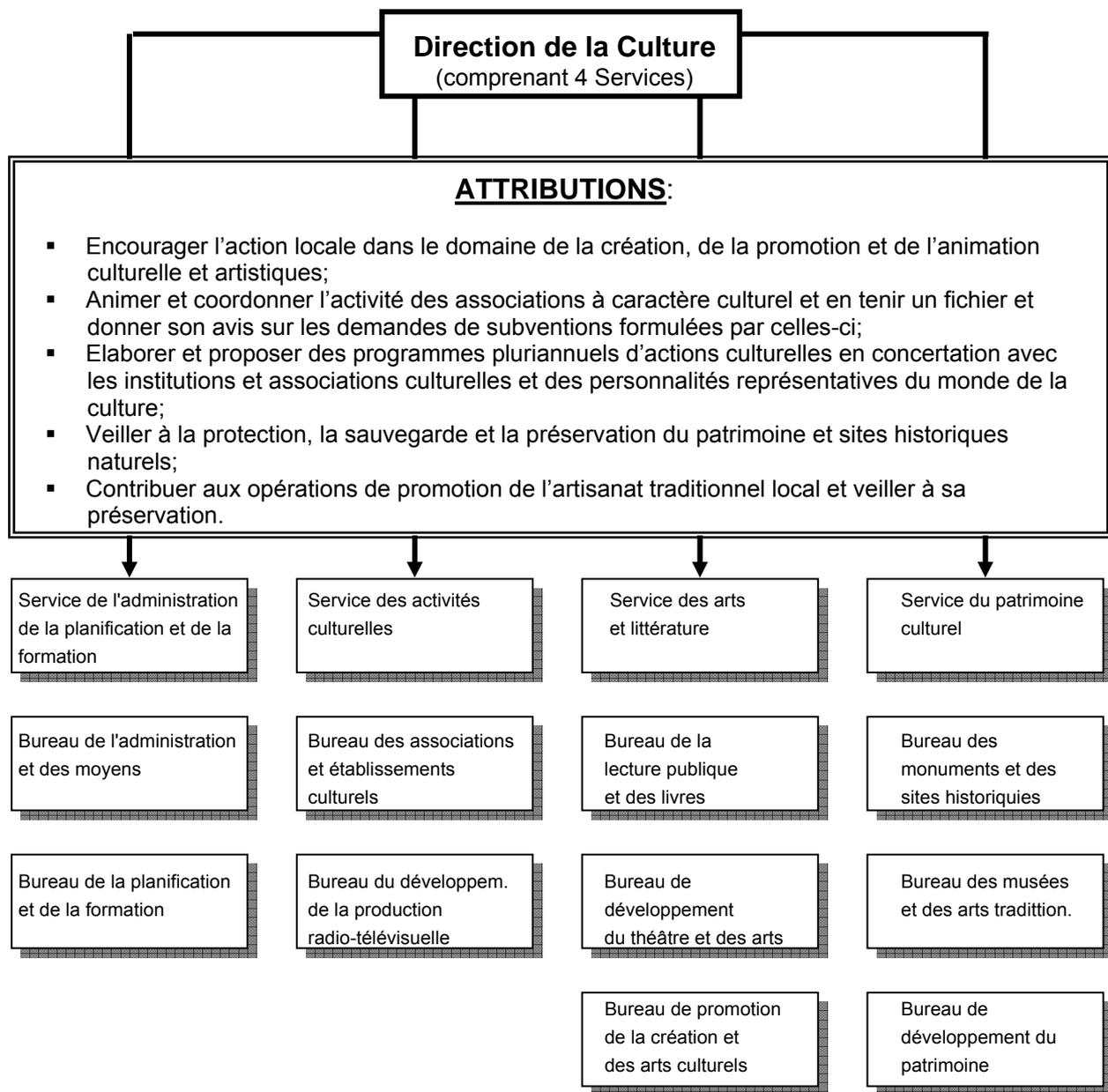
b. Agence nationale d'archéologie et de la protection des monuments et sites historiques (Décret exécutif n°87-10 du 6 janvier 1987)



c. Circonscriptions archéologiques (cas de Cherchell)



**d. Direction de la Culture de Wilaya
(Décret exécutif n°94 -414 du 23 novembre 1994)**



ANNEXE 2:

Inventaire des sites culturels bâtis classés du territoire PAC

- **Au titre du patrimoine universel** (désignation et date de classement, d'après source UNESCO, 2003)
 - Site archéologique de Tipaza (1982);
 - Site historique de la Casbah d'Alger (1992);
- **Au titre du patrimoine national** (sites culturels bâtis, classés par Wilaya (Commune), période historique et système d'appartenance, d'après source Ministère de la Culture, 2003).

ALGER

Période préhistorique:

Site archéologique:

- Dolmens Bologhine Ibnou Ziri (Bologhine)
- Tombeaux mégalithiques de Beni Messous (Beni messous)

Période pré-Ottomane:

Culte:

- Djamâa El Kebir (Casbah)
- Mosquée et marabouts dits de Sidi Madjouba (Bouzaréah)
- Mosquée Sidi Ramdane (Casbah)

Funéraire:

- Marabout du "Jardin Marengo" (Casbah Oued Koriche)
- Marabout à coupole Hassen Pacha (Casbah Oued Koriche)
- Cimetière de sidi Madjouba (Bouzaréah)

Fortifications:

- Vestiges des fortifications dites Bastion XI (Casbah)

Période Ottomane:

Site historique:

- Casbah d'Alger (Casbah)

Culte:

- Mosquée Ali Bitchin (Casbah)
- Mosquée Abderrahmane El-Tâalbi (Casbah)
- Djamâa Safir (Casbah OuedKoriche)
- Mosquée Mohamed Cherif (Casbah Oued Koriche)
- Djamâa El Djedid (Casbah Oued Koriche)

Edifices:

- Dar Hassen Pacha (Casbah Oued Koriche)
- Dar Es Souf (Casbah Oued Koriche)
- Dar Kkhaznadj (Casbah Oued Koriche)
- Dar Mustapha Pacha (Oued Koriche Casbah)
- Villa Hussein-Dey (Hussein-Dey)
- Villa des Arcades (El – Madania)
- Villa Abdelatif (Sidi-M'hamed)
- Villa Mahieddine (Sidi-M'hamed)
- Musée du Bardo (Alger centre)

Fortifications:

- Bastion 23 (Casbah Oued Koriche)
- Citadelle du Fort l'empereur (El Biar)
- Citadelle (Casbah Oued Koriche)
- Porte turque de l'Arsenal (Casbah Oued Koriche)
- Porte du penon (Oued Koriche Casbah)
- Vestiges de l'enceinte de la Madina d'Alger (Casbah Oued Koriche)
- Fort Turc de Bordj El Kiffane (Bordj El Kiffane)

Hydraulique:

- Fontaine de la cale aux vins (Oued Koriche)
- Fontaine de l'Amirauté (Oued Koriche Casbah)
- Fontaines arabe et marabout ou Hamma lieu dit « les Platanes » (Sidi-M'hamed)

Période française:

Fortifications:

- Phare de cap Caxine (Sidi-M'hamed)
- Bordj Polignac (Bouzaréah)

Edifices:

- Musée National des Beaux – Arts (Sidi-M'hamed)
- Musée National des Antiquités (Sidi-M'hamed)
- Palais du peuple (Sidi-M'hamed)
- L'Edifice abritant l'hôtel El Djazaïr (El-Madania)
- Villa "second weber" (Sidi-M'hamed)
- Villa Louvet (Hussein-Dey)

Commémoration:

- Prison de Barbarousse (Casbah Oued Koriche)
- Maison Boukenoura (El-Madania)
- Maison des "22" (El-Mouradia)
- Maison où sont morts Ali la Pointe et ses compagnons (Casbah Oued Koriche)

Culte:

- Mosquée Ketchaoua (ex cathedrale) (Casbah)

TIPASA

Période romaine:

Site archéologique:

- Extrémité Nord-Ouest de la presqu'île Sidi Ferruch contenant des Ruines (Staouéli)
- Acqueduc antique (Sidi Ammar)
- Mausolée royal de Maurétanie (Hadjout)
- Château d'eau (Hadjout)
- Remparts romains et cimetière punique (Hadjout)
- Restes du théâtre (Tipaza)
- Restes d'une basilique et d'un cimetière (Tipaza)
- Ruines d'un prétoire (Tipaza)
- Sarcophage et fragments antiques (Tipaza)
- Ferme de Nador (Tipaza)

BOUMERDÈS

Période Ottomane:

Fortifications:

- Fort Turc de Tamentfoust (La Pérouse) (Ain Taya)